

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur,  
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

## RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Rapport préparé pour la Conférence Internationale de  
l'Education 2008 sous le thème :

**« L'Education pour l'Inclusion : la voie de l'avenir »**

## Table des matières

Introduction.....	6
Vision et objectifs stratégiques.....	6
Chapitre1 : Organisation générale.....	8
1- Organisation et structures.....	8
2- Décentralisation et déconcentration.....	8
2.1 Les AREFs.....	8
2.2 Les Délégations provinciales.....	10
2.3 Les conseils d'établissements scolaires.....	10
3- Structuration et missions.....	10
3-1L'enseignement préscolaire.....	10
3-2 L'enseignement primaire.....	10
3-3 L'enseignement secondaire collégial.....	11
3-4 L'enseignement secondaire qualifiant.....	12
3-5 L'enseignement originel.....	13
Chapitre 2 : Réalisations quantitatives.....	14
1- Enseignement préscolaire.....	14
1-1 Aspects organisationnels et juridiques.....	14
1-2 Partenariat mis en place.....	14
1-3 Evolution des effectifs des élèves et taux de scolarisation.....	15
1-5 Enjeux et défis.....	17
2- Enseignement primaire.....	18
2-1 Evolution des effectifs d'élèves.....	18
2-2 Capacité d'accueil.....	19
2-3 Personnel enseignant.....	21
2-4 Appui social.....	21
3- Enseignement secondaire collégial.....	22
3-1 Evolution des effectifs des élèves et des taux de scolarisation.....	22
3-2 Capacité d'accueil.....	23
3-3 Personnel enseignant.....	24
3-4 Appui social.....	25
3-5 défis et enjeux.....	26
4- Enseignement secondaire qualifiant.....	26
4-1- Evolution des effectifs des élèves et des taux de scolarisation.....	26
4-2 Capacité d'accueil.....	27
4-3 Personnel.....	28
4-4 Appui social.....	29
4-5 défis et enjeux.....	30
Chapitre 3 : Amélioration de la qualité de l'éducation.....	31
1. Refonte des curricula.....	31
2. Renforcement de la Formation initiale et continue.....	32
3. Développement de l'utilisation des NTIC.....	33
4. Dynamisation de la vie scolaire.....	33
5. Développement de l'orientation scolaire et professionnelle.....	34
6. Réforme du système des examens scolaires.....	34
7. Mise en place de lycées de référence et de lycées d'excellence.....	35
8. Coopération, partenariat et coordination avec les départements ministériels et la société civile.....	35
9. Mobilisation, information et communication.....	35
10. Contraintes rencontrées et défis à relever.....	36
11. Les nouvelles inflexions stratégiques.....	37
Programme de l'Education non formelle et de l'alphabétisation des adultes.....	40
Objectifs stratégiques.....	40
1- Axes de la stratégie d'intervention.....	40
1-1 Système d'information.....	40

1-2 Partenariat .....	41
1-3 Parrainage .....	41
1-4 Organisation.....	41
1-5 Programmes éducatifs .....	41
1-6 Formation des intervenants.....	41
1-7 Coopération internationale.....	41
1-8 Mobilisation et la communication.....	41
1-9 Suivi, contrôle et évaluation .....	41
1-10 Le développement social intégré :.....	42
2- Les programmes d'intervention.....	42
3- Programmes de l'Education Non Formelle.....	43
3-1 Bilan quantitatif des programmes d'éducation non formelle.....	44
3-2 Les programmes de l'Alphabétisation des adultes .....	46
3-4 Bilan quantitatif des Programmes d'alphabétisation .....	47
4- Bilan qualitatif des programmes ENF et Alpha .....	48
4-1 Sur le plan institutionnel et organisationnel.....	48
4-2 Sur le plan pédagogique et les moyens didactiques .....	48
4-3 Coopération et partenariat dans le domaine de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle :.....	51
5-1 On peut énumérer les contraintes suivantes :.....	53
5-2 Défis majeurs à relever .....	53
5-3 Objectifs quantitatifs et qualitatifs .....	53
Les principales réformes et innovations du secteur .....	56
1- L'organisation, la structure la gestion de l'Enseignement Supérieur .....	56
2- Les buts et les objectifs de l'enseignement supérieur et les missions des universités .....	57
3- La réforme du système pédagogique .....	58
Les principales politiques et réalisations du secteur .....	59
1- Les principales évolutions quantitatives du secteur.....	59
1-1 Evolution globale du système .....	59
2- Principales réalisations en matière de la réforme .....	62
2-1 Réforme pédagogique.....	62
2-2 Gouvernance et renforcement de l'autonomie des universités.....	63
2-3 Ressources humaines.....	63
2-4 Œuvres sociales des étudiants .....	64
Les perspectives de la réforme : Programme d'urgence 2009-2012.....	66
1- Principe directeur et objectifs du Programme d'Urgence.....	66
2- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université .....	67
3- Affronter les problématiques transversales du système .....	69
4- Se donner les moyens de réussir.....	69
L'inclusion dans l'Enseignement Supérieur Marocain : les politiques engagées.....	71
1- Aide aux étudiants .....	71
1-1 Aide directe.....	71
1-2 Aide indirecte.....	71
2- Décentralisation de l'implantation des établissements universitaires.....	72
Les principales actions à venir pour le renforcement de l'inclusion à l'enseignement supérieur.....	73

*L'enseignement au Maroc est organisé en trois grands départements, ainsi ce rapport traitera ces différents départements comme suit :*

*I- Département de l'enseignement scolaire (du préscolaire au secondaire qualifiant)*

*II- Département de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle*

*III- Département de l'enseignement supérieur (enseignement universitaire post baccalauréat)*

## **I- L'Enseignement Scolaire**

## Introduction

Le bilan 2000-2008, présenté dans cette publication, s'inscrit parmi les résultats de l'opérationnalisation de la stratégie que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique a mis en œuvre pour la réforme et la promotion du secteur éducatif.

Le programme du gouvernement dans le secteur de l'éducation s'inspire, dans son contenu, des Hautes Orientations Royales qui ont fait de l'enseignement utile une des quatre priorités de l'action du gouvernement, ainsi que les dispositions de la réforme de l'éducation telle qu'elle est conçue dans la Charte Nationale d'Education et de Formation.

La charte nationale d'éducation et de formation reste un levier de la réforme engagée au sein du secteur de l'éducation et de la formation qui est considéré comme une priorité nationale après l'unité territoriale. La période 2000-2008, qui fait partie de la décennie 2000-2010 de la réforme, est une période riche en réalisations et les nouveautés pédagogiques et organisationnelles.

Le rapport national s'inscrit dans le cadre de la participation du Royaume du Maroc à la quatrième session de la Conférence internationale de l'Education tenu à Genève sur le thème « **Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir** ». Dans ce cadre le présent document relate le développement du système éducatif, les évolutions survenues en matière de réforme et de politique éducative au Maroc. Ainsi, et en lien direct avec le thème de cette session de la conférence de Genève qu'est « **Education pour l'inclusion** », ce rapport présente certains aspects de la politique éducative en lien avec ce thème, à savoir :

- La refonte des curricula et l'introduction de 30% du curriculum national répondant aux spécificités régionales (15%) et local (15%) ;
- L'instauration de l'enseignement Amazigh à l'enseignement primaire ;
- La prise en compte dans l'élaboration de la carte scolaire des enfants aux besoins spécifique,
- L'organisation du transport scolaire au niveau local pour rapprocher l'offre scolaire des demandeurs d'éducation ;
- Un appui social conséquent aux enfants relevant des filles en situation économique difficile (environ 1million de bénéficiaire).

Il est à noter que les progrès réalisés, mis en évidence dans le présent rapport, sont les résultats d'un effort continu, auquel ont contribué, à côté du secteur gouvernemental, toutes les composantes de la société marocaine : le secteur privé, les collectivités locales, les élus, les organisations syndicales et les organisations de la société civile.

## Vision et objectifs stratégiques

Le secteur de l'Education Nationale puise sa stratégie et son plan d'action dans le programme gouvernemental qui s'inspire des Hautes Orientations Royales, plaçant l'enseignement utile parmi les priorités de l'action gouvernementale.

Dans ce cadre, le Gouvernement œuvre pour la réalisation des principaux objectifs stratégiques suivants :

- La poursuite des efforts en vue de la généralisation de l'enseignement primaire et le développement de l'enseignement secondaire collégial et qualifiant ;
- La promotion de l'enseignement privé pour qu'il contribue efficacement à la généralisation de l'enseignement ;
- La réforme et le développement des curricula scolaires et la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'élargissement des filières de l'enseignement et le renforcement des branches scientifiques et techniques ;
- L'amélioration du système de gestion, notamment par le renforcement du processus de décentralisation et déconcentration et le développement des ressources humaines.
- Afin d'assurer la généralisation de la scolarisation aux différents niveaux d'enseignement, les objectifs poursuivis s'attachent à :
  - Accélérer la généralisation de la scolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans ;
  - Parachever la généralisation de la scolarisation dans l'enseignement primaire des enfants âgés de 6 à 11 ans ;
  - Elargir l'accès à l'enseignement secondaire collégial au profit des enfants de la tranche d'âge 12 à 14 ans ;
  - Elargir l'accès à l'enseignement secondaire qualifiant au profit des enfants de la tranche d'âge 15 à 17 ans ;
  - Consolider les acquis de l'enseignement secondaire collégial, et diversifier les domaines d'apprentissage au niveau du secondaire qualifiant, de façon à offrir aux élèves de nouvelles voies de réussite et d'insertion dans la vie active ou de poursuite des études supérieures.

La réalisation de ces objectifs nécessite l'extension de l'infrastructure scolaire existante et le renforcement des mesures d'appui à la scolarisation et au soutien social et pédagogique des élèves nécessiteux.

En vue d'assurer une éducation de qualité pour tous, les efforts ont porté sur l'amélioration des apprentissages à tous les niveaux d'enseignement, la réduction des taux d'abandon scolaire et de redoublement. Les réformes entreprises seront poursuivies dans le domaine pédagogique, le système d'évaluation, la formation initiale et continue des enseignants, le renforcement de l'introduction des technologies de l'information et de la communication. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la qualité de l'enseignement au niveau des établissements scolaires.

Concernant l'amélioration des modes de gouvernance du système éducatif, les efforts ont porté sur l'amélioration de la capacité de gestion des ressources humaines, administratives, et financières à tous les niveaux du système éducatif, conformément à la nouvelle distribution des responsabilités entre les structures centrales du Département de l'Education Nationale, les

Académies Régionales d'Education et de Formation, les délégations et les établissements scolaires.

## **Chapitre1 : Organisation générale**

### **1- Organisation et structures**

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres, et de la Recherche Scientifique est chargé de l'application de la politique gouvernementale en matière d'organisation et de développement de l'enseignement public de type général et technique. A ce titre, il élabore les programmes et méthodes d'enseignement, supervise la conception des manuels scolaires et assure la formation du personnel enseignant et d'administration scolaire. Il assure également la tutelle de l'enseignement privé, et veille à ce que sa structure, ses programmes et ses méthodes d'enseignement soient conformes à ceux de l'enseignement public.

Les missions étrangères assurent, pour de faibles effectifs, un enseignement préscolaire, primaire et secondaire similaires à celui de leurs pays d'origine, mais la langue arabe et la civilisation arabo-musulmane y sont aussi enseignées.

### **2- Décentralisation et déconcentration**

#### **2.1 Les AREFs**

La réforme institutionnelle la plus significative ayant marqué les quatre premières années de la décennie nationale d'éducation et de formation réside dans la création des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF). Celles-ci créées en vertu de la loi stipulant cette création promulguée en mai 2000 et le décret de son application promulgué en juin 2001, dans les seize régions du Royaume, sont des établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Chaque AREF est chargée, dans les limites de son ressort territorial, de mettre en œuvre la politique éducative et de formation, compte tenu des priorités et des objectifs nationaux établis par l'autorité de tutelle. Dans ce cadre, chaque AREF a pour missions principales :

- d'établir les cartes éducatives prévisionnelles régionales et la carte scolaire régionale ;
- de contribuer a la définition des besoins en formation professionnelle des jeunes ;
- d'établir le programme prévisionnel pluriannuel des investissements relatifs aux établissements d'éducation et de formation sur la base de la carte éducative prévisionnelle ;
- de définir les opérations annuelles de construction, d'extension, de grosses réparations et d'équipement des établissements d'éducation et de formation ;
- de réaliser ou d'assurer le suivi des projets de construction, d'extension, de grosses réparations et d'équipement des établissements d'éducation et de formation en déléguant la réalisation, le cas échéant à d'autres organismes dans le cadre de conventions ;

- de veiller au contrôle sur les lieux, de l'état des établissements d'éducation et de formation, de la qualité de leur entretien et de la disponibilité des moyens de travail nécessaires ; elle doit à cet effet intervenir immédiatement pour corriger toute anomalie entravant le bon fonctionnement des établissements précités et de leurs équipements, ou qui porte atteinte à leur environnement, à leur esthétique ou à leur climat éducationnel ;
- de délivrer les autorisations d'ouverture, d'extension ou de modification des établissements préscolaires et scolaires privés conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- En matière budgétaire, les ressources des AREF sont constituées de :
  - subventions et participations, reçues dans le cadre de partenariat, des collectivités locales et leurs groupements et de tout autre organisme public ou privé ;
  - d'avances remboursables du Trésor et d'organismes publics ou privés ainsi que les emprunts autorisés conformément à la législation en vigueur ;
  - dons, legs et produits divers ;
  - revenus provenant de ses prestations en rapport avec ses activités ;
  - toutes autres recettes qui peuvent lui être attribuées ultérieurement par les dispositions législatives et réglementaires.

Les dépenses comportent :

- les dépenses d'équipement et de fonctionnement ;
- les remboursements des avances et emprunts ;
- toute autre dépense en rapport avec son activité.

Ainsi, les attributions de formulation, de mise en œuvre et de gestion des programmes de construction, d'équipement et d'entretien de l'infrastructure éducative, relevant au passé des structures centrales, ont été transférées aux AREF. L'exercice de ces attributions dans des conditions performantes impose l'analyse approfondie des possibilités humaines, matérielles et institutionnelles dont disposent les AREF ainsi que des modes et relations de gestion des affaires pédagogiques, et des actions de formations aux niveaux régional, provincial et local. A cet effet, il s'avère prioritaire d'élaborer des programmes régionaux d'urgence pour le renforcement de leurs capacités d'exécution et de gestion intégrée des différentes opérations et pour le parachèvement du processus de déconcentration.

Etant donné la situation des ressources financières des AREF, elles sont appelées à diversifier les sources de leurs budgets selon un plan d'action de mobilisation de partenaires et d'acteurs sur une base de contractualisation.

En vue de mettre en place les structures organisationnelles de ces AREF, le DES a procédé à partir d'août 2003 à la nomination de leurs responsables (16 directeurs, 37 chefs de division et 98 chefs de service).

## 2.2 Les Délégations provinciales

Constituant les services provinciaux des AREF, les délégations provinciales sont gérées par des délégués dont les missions consistent à :

- Elaborer le plan de développement provincial de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ;
- Préparer la carte scolaire au niveau de la province et établir la programmation des besoins de la province et de la préfecture en constructions et équipements scolaires et en ressources humaines et financières ;
- Représenter le service provincial auprès de toute personne physique ou morale au niveau de la province ou de la préfecture ;
- Superviser tous les services administratifs et établissements d'enseignement et de formation relevant du ressort territorial du service provincial.

D'une manière générale, le délégué provincial exerce toutes les attributions qui lui sont déléguées par le directeur de l'académie concernée.

## 2.3 Les conseils d'établissements scolaires

En vertu de la loi relative au statut particulier des établissements d'éducation et d'enseignement public, les mécanismes d'encadrement et de gestion pédagogique et administrative de ces établissements sont constitués de l'administration pédagogique et de conseils.

Selon chaque type d'établissement, l'administration pédagogique est composée d'un chef d'établissement et d'un personnel approprié.

Concernant les conseils d'établissements scolaires, ils se composent :

- du conseil de gestion ;
- du conseil pédagogique ;
- des conseils d'enseignement ;
- des conseils de classes.

## 3- Structuration et missions

### 3-1 L'enseignement préscolaire

Cette étape d'éducation ouverte aux enfants âgés de quatre ans révolus à six ans dure deux ans. Elle vise à faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, sa socialisation et le développement de son autonomie à travers des techniques d'apprentissage et l'exercice d'activités pratiques et artistiques.

### 3-2 L'enseignement primaire

L'école primaire est d'une durée de six années. Elle est ouverte aux enfants issus du préscolaire et à titre transitoire, aux enfants qui n'en ont pas bénéficié, âgés de six ans révolus ainsi qu'aux

élèves provenant des écoles traditionnelles, dans le niveau pour lequel ils sont qualifiés. Elle est structurée en deux cycles.

### **a) Le 1er cycle de l'école primaire**

Il dure deux ans et veille principalement à consolider et à étendre les apprentissages du préscolaire de façon à faire acquérir à tous les enfants atteignant huit ans un socle commun harmonieux d'instructions et de socialisation.

Outre l'acquisition des connaissances et aptitudes de compréhension et d'expression écrite et orale en langue arabe, ce cycle vise particulièrement :

- L'initiation à l'usage d'une première langue étrangère ;
- L'épanouissement des capacités coniques, graphiques et ludiques ;
- L'initiation aux notions d'ordre, de classement et de sériation ;
- L'appropriation des règles de vie en société et des valeurs de réciprocité, de coopération et de solidarité.

### **b) Le second cycle de l'école primaire**

Ce cycle dure quatre années, et accueille les enfants issus du 1er cycle de cette même école. Il a pour objectifs principaux, le développement poussé des habiletés des enfants et l'épanouissement précoce de leurs capacités à travers :

- L'approfondissement et l'extension des apprentissages acquis au cycle précédent ;
- Le développement des habiletés d'expression et de compréhension de l'arabe et de la première langue étrangère ;
- L'initiation aux nouvelles technologies d'information, de communication et de création interactive et à une familiarisation orale avec une deuxième langue étrangère.

La fin de l'école primaire est sanctionnée par un certificat d'études primaires.

### **3-3 L'enseignement secondaire collégial**

L'école collégiale est d'une durée de trois années et accueille des jeunes issus de l'école primaire, titulaires du certificat d'études primaires.

En plus de l'approfondissement des objectifs généraux du cycle primaire, l'école collégiale a pour mission :

- L'aiguillage de l'intelligence formelle des jeunes et leur initiation aux concepts et lois de base au niveau des mathématiques, des sciences et de l'environnement ;
- L'initiation à la connaissance de la patrie, du monde, des droits fondamentaux de la personne humaine et des droits et devoirs du citoyen ;
- L'apprentissage de compétences techniques, professionnelles et artistiques ;
- La maturation vocationnelle et la préparation aux choix ultérieurs d'orientation pour des projets d'études ou d'entrée dans la vie active.

La fin de l'enseignement collégial est sanctionnée par l'obtention d'un brevet d'enseignement collégial (BEC) qui permet de poursuivre les études dans l'enseignement secondaire qualifiant, selon le choix d'orientation et les aptitudes des élèves.

### **3-4 L'enseignement secondaire qualifiant**

L'enseignement secondaire (général, technique et professionnel) vise en plus de la consolidation des acquis de l'école collégiale, à diversifier les domaines d'apprentissage, de façon à offrir, de nouvelles voies de réussite et d'insertion dans la vie professionnelle et sociale, ou la poursuite des études supérieures. Il est composé des cycles et filières suivants.

#### **a) Le cycle de qualification professionnelle**

Ce cycle vise à former un personnel qualifié maîtrisant les compétences de base nécessaires à l'entrée en exercice dans les métiers et postes de travail des différents secteurs de production et de services.

Il est ouvert aux apprenants titulaires du brevet d'enseignement collégial (BEC), satisfaisant les conditions d'accès spécifiques à chaque filière ainsi qu'aux élèves ou travailleurs non titulaires dudit brevet moyennant un bilan de leurs compétences et le bilan préalable ou parallèle des apprentissages de mise à niveau nécessaire, à titre de pré-requis.

L'enseignement y dure une ou deux années selon les filières et les pré-requis exigés, inclus autant que possible des stages en milieu de travail. Le cycle est sanctionné par un diplôme de qualification professionnelle (DQP).

#### **b) Le cycle de tronc commun**

Il accueille les élèves titulaires d'un BEC et consiste en un ensemble de modules d'apprentissage requis de tous, ayant pour objectifs généraux :

- Le développement, la consolidation ou la mise à niveau des compétences de communication, d'expression, d'organisation de travail et de recherche méthodique, chez tous les apprenants.
- Le développement des capacités d'adaptation aux exigences et aux mutations de la vie active et de l'environnement culturel, scientifique technologique et professionnel.

La durée des études dans ce cycle est d'une année avec des modules communs et des choix de modules préparant à une orientation progressive adéquate.

#### **c) Le cycle de baccalauréat**

D'une durée de deux années, le cycle est ouvert aux élèves issus du tronc commun et comprend deux filières principales : Une filière d'enseignement technologique et professionnelle et une filière d'enseignement général, étant entendu que chaque filière est composée de plusieurs branches, lesquelles comportent des disciplines obligatoires et des disciplines d'option.

#### **d) La filière d'enseignement technologique et professionnel**

Elle vise à former des techniciens et des agents de maîtrise dotés de compétences scientifiques nécessaires à l'exercice des fonctions intermédiaires dans différents domaines de production et de services.

Le cycle est ouvert aux élèves issus du tronc commun et satisfaisant aux conditions d'accès spécifiques à chaque option de formation ou aux lauréats du diplôme de qualification professionnelle (DQP) désireux d'y reprendre leurs études après passage dans la vie active.

Les études y durent deux ans et sont sanctionnées par un baccalauréat d'enseignement technologique et professionnel (BETP) permettant l'accès à différentes filières de l'enseignement supérieur et à la vie active directement.

### **e) La filière de l'enseignement général**

Elle vise à faire acquérir aux apprenants ayant les prédispositions nécessaires, une formation scientifique, littéraire, économique ou sociale les préparant aux études supérieures.

La durée des études pour les élèves issus du tronc commun est de deux années sanctionnées par un baccalauréat d'enseignement général (BEG) permettant l'accès à l'enseignement supérieur.

### **3-5 L'enseignement originel**

L'enseignement originel fait l'objet d'une attention particulière de la part des responsables de l'éducation dans la mesure où il joue un rôle de premier plan dans la préservation de la vie spirituelle et le raffermissement de l'identité culturelle marocaine. Ses contenus et sa structure ont constamment été rénovés en vue de les adapter aux besoins actuels de la société et comprennent, actuellement, outre les enseignements à caractère juridique et religieux, des enseignements scientifiques et les langues étrangères.

Les écoles formelles d'enseignement originel sont créées à partir du préscolaire jusqu'à l'enseignement secondaire, en accordant un intérêt particulier au développement des écoles traditionnelles ainsi qu'à la mise en place des passerelles avec les autres établissements d'enseignement général.

## Chapitre 2 : Réalisations quantitatives

Dans ce chapitre nous traiterons successivement des réalisations en matière de scolarisation durant la période 2000-01 et 2007-08 et ce pour les différents cycles à savoir le préscolaire, le primaire, le secondaire collégial et le secondaire qualifiant. Pour chaque cycle, nous aborderons la question de l'offre et de la demande. Ainsi, seront analysés l'évolution des effectifs des élèves, la capacité d'accueil, le personnel enseignant et enfin l'appui social.

### 1- Enseignement préscolaire

Au Maroc, l'enseignement préscolaire, ouvert principalement aux enfants âgés de 4-5 ans, relève dans sa totalité du secteur privé puisqu'il représente plus de 98 % de ses effectifs. Il est constitué d'écoles coraniques classiques (type traditionnel appelé Kouttab) et d'écoles préscolaires dites « modernes ».

Les écoles coraniques revêtent un caractère populaire originel, enraciné dans l'histoire marocaine. Depuis leur apparition elles ont sauvegardé la langue arabe et sa littérature, les sciences de la charia et leurs caractéristiques. Leur création, leur construction et leur financement ont fait toujours l'objet de concurrence et d'émulation entre les tribus marocaines à tel point que rarement on trouve une tribu sans établissements coraniques.

Le type « moderne », représenté par les écoles maternelles, se développant rapidement et plus particulièrement en zones urbaines ; elles comportent, en comparaison avec les établissements traditionnels (kouttab), une proportion de filles plus importantes.

#### 1-1 Aspects organisationnels et juridiques

Sur le plan institutionnel, les initiatives suivantes ont été prises pour l'encadrement de ce secteur :

- L'adoption de la loi 05-00 sur le statut de l'enseignement préscolaire publié dans le bulletin officiel n° 4798 du 25 mai 2000 ;
- La promulgation de la circulaire relative à l'obligation de la déclaration des enfants ayant atteint 4 ans conformément aux dispositions de la note du Ministère de l'Intérieur n° 100 du 26 juin 2000 ;
- La publication du décret d'application de cette loi en juin 2001 ;
- La publication de l'arrêté ministériel n° 1535-03 du juillet 2003 relatif aux conditions d'ouverture des établissements.

#### 1-2 Partenariat mis en place

Le renforcement du partenariat avec les différents intervenants concernés aux niveaux local, régional, national et international, constitue le principal axe stratégique d'intervention du MENESFCRS, pour atteindre l'objectif de la généralisation du préscolaire. Cependant, compte tenu de la nature de ce secteur, le développement du préscolaire reste encore très largement tributaire de l'intervention des particuliers, des associations et des organisations.

Les actions entreprises dans le cadre de conventions de partenariat dans le secteur de l'enseignement préscolaire ont touché essentiellement le domaine de la formation des ressources humaines, l'appui aux centres de ressources et l'expérimentation d'outils pédagogiques et de gestion. Parmi les principaux partenaires extérieurs, on peut citer :

- L'UNICEF (dans 5 provinces) ;
- L'APEF (coopération française) ;
- La fondation Bernard Van Leer ;
- L'association ATFALE ;
- La communauté francophone en Belgique (la Wallonie-Bruxelles).

### **1-3 Evolution des effectifs des élèves et taux de scolarisation**

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'évolution des effectifs des enfants préscolarisés entre 1999-00 et 2007-08 est caractérisée par deux périodes distinctes. En effet, de 1999-00 à 2003-04 les effectifs des enfants bénéficiaires ont connu une légère régression due essentiellement à :

- la baisse de l'effectif des enfants âgés de 4-5 ans en raison du ralentissement démographique observé ;
- la décision entreprise en 1998 fixant l'inscription des élèves âgés de 6 ans ;
- la lenteur d'implantation d'établissements de l'enseignement préscolaire dans les milieux rural et périurbain.

Les effectifs des enfants ont tout d'abord régressé de 764 200 en 2000-01 à 684 783 en 2003-04 puis ont connu une lente remontée à partir de cette date. Cette première régression a touché aussi bien le milieu urbain que les milieux ruraux, respectivement 456 331 et 307 869 en 2000-01 et 437 095 et 247 688 en 2003-04. La même remarque reste valable pour les filles au niveau national (272 226 en 2000-01 et 260 588 en 2003-04).

**Tableau 1 : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire (2000-2008)**

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>Urbain</b>	Total	456 331	454 433	447 399	437 095	440 802	458 197	459 546	446212
	Filles	209 933	207 555	208 038	204 179	208 136	216 967	219 889	214739
<b>Rural</b>	Total	307 869	293 460	262 589	247 688	249 766	246 873	246 207	223153
	Filles	62 293	62 212	57 417	56 409	59 612	66 041	68 873	63504
<b>Ensemble</b>	Total	764 200	747 893	709 988	684 783	690 568	705 070	705 753	669365
	Filles	272 226	269 767	265 455	260 588	267 748	283 008	288 762	278243

Source : Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification

La période allant de 2003-04 à 2006-07 s'est caractérisée par une timide augmentation. En effet, l'effectif des enfants de ce niveau est passé de 684 783 en 2003-04 à 705 070 en 2005-06 et 705 753 en 2006-07, pour s'infléchir en 2008 à 669365, soit une baisse de 36 388 élèves. Cette croissance a été plutôt bénéfique pour les filles (288 762 en 2006-07 contre 260 588 en 2003-04) globalement et par milieux. Toutefois, l'effectif des petits enfants bénéficiaires issus du milieu rural continue de fluctuer.

En termes de préscolarisation nette, la situation reste quasi-stagnante pour la période étudiée. Ce qui dénote l'incapacité du secteur privé à couvrir tous les besoins dans ce secteur.

**Tableau 2 : Evolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants de 4-5 ans**

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>National</b>	<b>Total</b>	53,4	55,5	51,7	50,1	51,3	53,2%	59,7%	58,9%
	<b>Filles</b>	40,7	41,1	39,6	39,6	40,8	43,8%	51,0%	51,2%
<b>Rural</b>	<b>Total</b>	38,3	41,3	37,9	35,7	38,1	40,0%	45,6%	44,4%
	<b>Filles</b>	17,5	18,2	17,5	17,5	19,1	23,6%	28,5%	28,8%

Source : Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du tableau ci-dessus. Globalement, la situation n'a pas beaucoup changé durant la période étudiée ; seul un enfant sur deux accède à cet ordre d'enseignement (53,4% en 2000-2001 et 58,9% en 2007-2008). La préscolarisation a même connu une légère dégradation entre 2000 et 2003 (de 53,4% en 2000-2001 elle est passée à 50,1% en 2003-2004). Les filles sont encore plus sous-représentées, seules deux filles sur cinq bénéficient du préscolaire (40,7% en 2000-2001), néanmoins avec une certaine amélioration durant la période étudiée, le taux de scolarisation a atteint 51.2% au niveau national, mais seulement 28.8% pour les filles rurales en 2007-08).

La situation en milieu rural est encore plus alarmante malgré une légère amélioration (38,3% en 2000-2001 et 44,4% en 2007-08). Cette amélioration est plus marquée chez les filles rurales (de 17,5% en 2000-2001 ce taux est passé à 28,8% en 2007-2008). Mais il n'en demeure pas moins que plus des trois-quarts de l'effectif des filles rurales de 4-5 ans ne bénéficient pas encore d'une préscolarisation.

**Tableau 3 : Evolution du Taux Brut d'Inscription aux programmes d'éveil**

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
<b>National</b>	<b>Total</b>	64,82%	63,17%	59,86%	57,64%	58,23%	59,65%	59,7%
	<b>Filles</b>	47,18%	46,59%	45,69%	44,77%	46,08%	48,88%	49,9%
<b>Urbain</b>	<b>Total</b>	80,91%	78,49%	75,70%	72,61%	71,79%	73,55%	73,8%
	<b>Filles</b>	76,34%	73,34%	72,24%	69,45%	69,38%	71,37%	72,3%
<b>Rural</b>	<b>Total</b>	50,06%	48,51%	44,13%	42,27%	43,67%	44,16%	44%
	<b>Filles</b>	20,63%	21,02%	19,60%	19,59%	21,21%	24,01%	25,0%

Source : Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification

Au niveau national, le taux brut d'inscription au programme d'éveil de la petite enfance a diminué durant la période 2000-2006, ce taux est passé de 64,82% en 2000-01 à 59,7% en 2006-07, enregistrant ainsi une régression d'environ 5 points en pourcentage.

Cependant cette régression apparente est due dans une large mesure à l'inscription massive des élèves ayant six ans dans le cycle primaire.

Par ailleurs, chez les filles, et en dépit de la tendance à la baisse enregistrée au niveau du taux brut d'inscription durant la période 2000-04, en passant de 47,18% en 2000 à 44,77% en 2004, la tendance a amorcé un changement vers la hausse en atteignant 49,9% en 2006.

Comme le démontrent les deux tableaux suivants, par rapports aux populations concernées, en milieu urbain les enfants demeurent avantagés par rapport à ceux du milieu rural.

**Tableau n°4 : Infrastructures (public & privé) en 2007-08**

		Rural	Urbain	Total
<b>Population cible<sup>1</sup></b>		559 000	623 000	1 182 000
<b>Locaux</b>		15 401	21 810	37 211
<b>Classes</b>		17 278	21 625	38 903
<b>Centres de ressources</b>	<b>Nombre</b>	-	-	60
	<b>Taux de couverture</b>	-	-	0,87
<b>Éducateurs</b>		14 919	21 914	36 833

Source : Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification

### 1-5 Enjeux et défis

L'enseignement préscolaire est reconnu pour être l'un des premiers facteurs d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire. Il permet en effet la socialisation et l'éveil des enfants dont beaucoup ne connaissent qu'un environnement familial peu développé. Il permet aussi une familiarisation à la langue future d'enseignement souvent sensiblement différente de celle parlée dans ce milieu familial.

Pour contribuer au développement de ce secteur, trois actions majeures sont envisagées :

- l'élargissement et la création des centres de ressources ;
- l'élaboration d'un plan de formation de ses ressources humaines ;

<sup>1</sup> Estimation du nombre d'enfants âgés de 4/5 ans en 2006-07 selon le recensement général de la population de 2004

- l'encouragement et le développement du partenariat.

Aussi, le processus de décentralisation entraînera, de plus en plus, la prise en charge du préscolaire (et du primaire) par les communes.

Les principaux défis et problèmes qui se posent donc à ce niveau sont les suivants :

- la recherche d'une meilleure scolarisation avec les contraintes de disponibilité de locaux et d'encadreurs, notamment en milieu rural et péri-urbain ;
- la formation des éducateurs(trices) ;
- le contenu des curricula et la disponibilité des matériels didactiques ;
- la coordination des diverses tutelles et des intervenants ;
- la prise en charge du financement du système.

## **2- Enseignement primaire**

### **2-1 Evolution des effectifs d'élèves**

Globalement, l'effectif des élèves s'est accru de 0,2% en moyenne par an entre 2000 et 2008, passant ainsi de 3.842.000 à 3.878.640 public et privé. Ceci pourrait s'expliquer par la diminution des nouveaux inscrits depuis 2000, dû à un début de ralentissement démographique.

Cependant, ces effectifs ont connu deux tendances d'évolution : Une augmentation durant la période 2000-2003 passant de 3.842.000 élèves en 2000-2001 à 4.070.182 élèves en 2003-2004. A partir de 2003-2004, les effectifs de l'enseignement primaire ont enregistré une décroissance continue en passant de 4.070.182 élèves en 2003-2004 à 3.878.640 élèves en 2007-2008. Ceci est dû à l'effet de cohortes puisque depuis 2003-2004, l'enseignement primaire commence à concerner essentiellement la tranche d'âges 6-11 ans au lieu de 6-12 ans (une cohorte d'âge de moins).

L'analyse par milieu de résidence montre que la décroissance des effectifs en milieu urbain est plus accélérée qu'en milieu rural. En effet, l'effectif des élèves en milieu rural s'est accru de 0,6% en moyenne par an contre - 0,3% en milieu urbain durant la même période. Cela s'explique, d'une part par une inscription à l'école des enfants ruraux relativement plus tardive et, d'autre part par un système scolaire en milieu urbain plus fluide qu'en milieu rural.

L'effectif des filles scolarisées au primaire s'est également amélioré. Il a atteint 1.810.898 filles en 2007-2008 contre 1.753.060 filles en 2000-2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,5%. En milieu rural ce taux est de 1,4% contre -0,3% en milieu urbain durant la même période.

Quant aux taux nets de scolarisation à l'enseignement primaire, ils progressent difficilement pour ne pas dire qu'ils restent stagnants ces trois dernières années, après une accélération depuis la mise en œuvre de la charte. Autrement dit, les 5% restantes de la population scolarisable mais non scolarisée constitue le noyau dur des enfants à mettre dans l'école (il s'agit des enfants de la rue, et des enfants des familles les plus vulnérables économiquement parlant).

En effet, le graphique illustrant l'évolution des taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans montrent qu'elles ont atteint leur niveau asymptotique ou le niveau de saturation, et que des difficultés persistent pour scolariser les 7% restantes de la population scolarisable, ainsi que l'amélioration de la rétention au niveau de l'enseignement primaire, et ceci concerne aussi et principalement une population d'enfants à besoins spécifiques (élèves handicapés, les élèves nomades, etc).

Toutefois, des disparités subsistent encore dans l'accès à l'enseignement primaire, notamment pour les filles en milieu rural dont le taux de scolarisation (90% en 2007-2008) reste inférieur à la moyenne nationale et aux objectifs de la Charte.

Quant à l'évolution du taux spécifique de scolarisation des enfants de la tranche d'âge 6-11 ans, analysé par milieu durant la période 2000-2007, il ressort qu'en 2000 il y avait une grande disparité entre l'urbain et le rural en, défaveur de ce dernier. Mais durant la période analysé, nous constatons de l'allure du graphique que les courbes d'évolution du taux tendent à converger vers un point où la différence entre milieu se situe dans un segment de 93-95%.

## 2-2 Capacité d'accueil

Dans le cadre des efforts déployés par le département de l'éducation nationale dans le but de généraliser l'enseignement primaire, les AREF et les délégations poursuivent l'opération de l'extension des infrastructures d'accueil notamment les établissements scolaires, salles de classe et équipements nécessaires.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2007-08, le nombre des établissements scolaire a atteint pour l'enseignement primaire 7.003 écoles primaires dont 4.022 secteurs scolaires abritant 13.451 satellites ; contre 6.213 écoles en 2000-01, soit un accroissement annuel moyen de 1,7%, autrement dit environ 113 écoles par an. En milieu rural, cet effort apparaît nettement, en atteignant 4.330 écoles en 2007-08, contre 3.659 en 2000-01.

Le réseau des établissements s'est élargi par la création de 790 établissements dans le primaire, durant la période 2000-08, soit un taux d'accroissement annuelle moyen (TAAM) de 1,7%, par milieu cette extension de l'offre scolaire se présente comme suit : 671 établissement en milieu rural et 119 en milieu urbain (soit respectivement, 2,4% et 0,7% comme TAAM). Le nombre des écoles primaires créées a d'abord connu une légère augmentation avant de diminuer ces deux dernières années.

Entre 2000-01 et 2007-08, 2872 salles ont été créées en primaire, presque exclusivement en milieu rural, pendant qu'en milieu urbain, le nombre de salle diminue depuis 2003. Ces deux dernières années on note une diminution globale (milieu rural et urbain) de la disponibilité de 3.477 salles en primaire (en raison de la décroissance démographique, du prêt de ces salles au préscolaire et au collège).

A noter que le nombre d'école a tendance à stagner et qu'il va sans doute se réduire une fois la couverture des zones rurales achevées... et on n'en est pas loin. Par contre reste le difficile problème des zones périurbaines en perpétuelle évolution compte tenu de l'exode rural encore très actif dans certaines régions et la mobilité des citadins vers les nouvelles villes satellites par exemple autour de Marrakech Casa, Rabat-salé et d'Agadir.

De manière générale, et essentiellement au primaire, le besoin aux nouvelles constructions d'établissements scolaire va connaître une régression, à cause de l'évolution à la baisse de la croissance démographique, donc de la baisse de la pression de la demande scolaire.

Quant au nombre des salles de classe, comme l'indique le tableau ci-dessous, il a atteint 86.997 salles au cours de l'année scolaire 2007-08 contre 84.125 en 2000-01, soit une augmentation de 3,4%.

**Tableau 5 : Evolution du nombre de salles de classe au primaire**

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>Ensemble</b>	84125	86819	88557	89813	90044	90474	90052	86997
<b>Urbain</b>	35602	35984	35920	36163	35685	35642	35323	33930
<b>Rural</b>	48523	50835	52637	53650	54359	54832	54729	53067

Le nombre de salles de classe recensées en 2007-08 est réparti entre 33930 en milieu urbain (soit 39 % de l'ensemble) et 53067 (61 % du total) en milieu rural. Ce dernier, a enregistré une augmentation de 9 % durant la même période 2000-2007.

A noter que dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative nationale de développement humain lancée par Sa Majesté le Roi à l'occasion du Discours Royal du 18 mai 2005, les AREF et les Délégations Provinciales (DP) ont réalisé divers projets qui ont contribué à la réhabilitation des espaces scolaires et à la rénovation des équipements d'un grand nombre d'établissements scolaires dans les communes et les quartiers ciblés par cette initiative.

Ainsi, plusieurs de ces projets ont bénéficié de l'appui des aides extérieures, par exemple de la coopération française avec le projet APEF et de l'Union européenne avec MEDA 1 et l'appui budgétaire qui a suivi.

#### **Les salles de classes**

Par ailleurs, les établissements en question souffrent d'un certain nombre de problèmes, notamment l'entretien, le raccordement aux différents réseaux (eau potable, électricité, assainissement...), ainsi que le manque de certains espaces tels que les bibliothèques et les terrains de sport. Le taux de couverture des établissements scolaires en latrines, en eau potable, en électricité et en bibliothèques a actuellement atteint les niveaux suivants :

	Nombre -2006-07-	Part en %	
Salles nécessitant la réhabilitation	8 942	10%	
Etablissements sans clôture	753	11%	
Etablissements ne disposant pas de latrines	-	58%	
Etablissements ne disposant pas de bibliothèques	-	92%	
Etablissements non raccordés au réseau	d'eau potable	2838	41%
	d'électricité	1620	23%
	d'assainissement	4160	60%

Ainsi, le département de l'Education est emmené à déployer des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. D'où un projet de mise à niveau des établissements a été prévu dans le cadre du plan d'urgence.

## 2-3 Personnel enseignant

L'effectif total des enseignants au primaire (public) est passé de 128 288 enseignants en 2000-2001 à 129.123 en 2006-2007, soit une croissance annuelle moyenne de 0,84%. Mais aussi une baisse par rapport à 2007-08 dont l'effectif du personnel enseignant est de l'ordre de 128148, dont 55945 femmes enseignantes.

### Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement reste pratiquement constant : de 29 élèves/enseignant en 1999-2000, on est passé à 28 élèves/enseignant.

Par ailleurs, les taux d'encadrement connaissent des disparités importantes entre les milieux rural et urbain d'une part, et entre les régions et les provinces d'autre part, alors que 59% des enseignants du primaire exercent en milieu rural en 2006-2007.

### Charges horaires

Environ 96% des enseignants accomplissent la charge horaire légale à savoir 30 heures par semaine. A cause de la rigidité de la gestion des ressources humaines, il existe un certain déficit au niveau des enseignants dans certaines zones et un excédent dans d'autres : 3340 enseignants n'ont pas de tableau de service alors que les écoles souffrent d'un déficit de 1390 enseignants selon la situation du recensement de l'année scolaire 2006-2007.

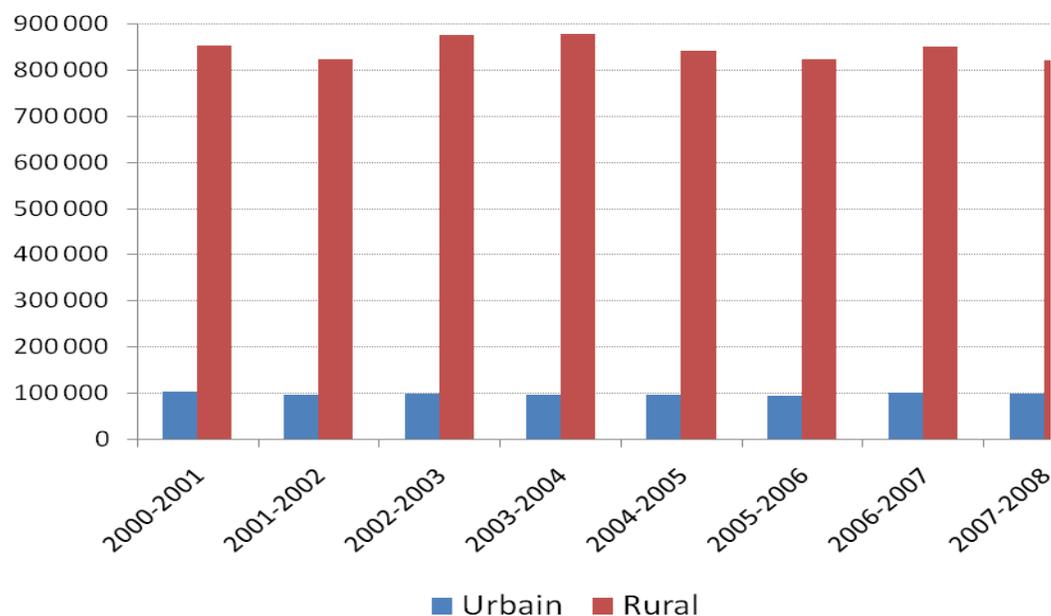
## 2-4 Appui social

### Cantines scolaires

Afin d'encourager la demande en éducation et d'améliorer la rétention des enfants issus des familles défavorisées et de lutter contre l'exclusion, l'Etat a accordé une grande importance au soutien social.

Au niveau de l'enseignement primaire, ce soutien s'est manifesté, essentiellement, à travers l'élargissement du réseau des cantines scolaires. Comme l'illustre le graphe suivant, le service des cantines scolaires en milieu rural est de loin supérieur à celui du milieu urbain. En outre les cantines scolaires en milieu rural profitent à plus de 44% des élèves.

**Graph 1 : Bénéficiaires des cantines scolaires au primaire**



### ↳ Autres formes d'appui

En plus, on assiste au concours des actions de plusieurs intervenants autour de l'école dans le but d'encourager la scolarisation. En effet, en plus des interventions de l'Etat, plusieurs organisations appuient les efforts du département de l'enseignement scolaire en matière d'appui social surtout en milieu rural et particulièrement en faveur des filles rurales. Il s'agit notamment de la distribution des manuels et des fournitures scolaires en faveur des enfants des familles vulnérables, dont les frais générés par la scolarisation pèsent lourd sur leurs budgets. En effet, les résultats des comptes nationaux de l'éducation ont montré qu'une part importante des budgets des ménages est absorbée par les frais de scolarité.

Quant aux autres formes d'appui, elles restent très peu répandues. A titre d'exemple, le nombre des bénéficiaires des internats au primaire est marginal, dans la mesure où les internats ont plus vocation à accueillir des élèves du secondaire.

## 3- Enseignement secondaire collégial

La Charte Nationale d'Education et de Formation vise une généralisation de l'enseignement secondaire collégial pour les enfants de 12 à 15 ans, avec une attention particulière portée à la scolarisation des filles en milieu rural (article 24 et 25). Elle stipule également dans son article 28c que « 80% des élèves inscrits en 1ère année de l'école primaire doivent parvenir à la fin d'école collégiale à l'horizon 2008 ».

### 3-1 Evolution des effectifs des élèves et des taux de scolarisation

#### ↳ Effectifs des élèves

Les effectifs de l'enseignement secondaire collégial ont connu une extension importante en passant de 1 043 343 élèves en 2000-2001 à 1 445 381 élèves en 2007-2008, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8%. Le rythme de cette croissance est plus significatif après

2003-2004 avec l'arrivée en masse des enfants âgés de 12 ans issus de la première cohorte d'inscrits à l'âge de 6 ans en première année primaire.

L'analyse de la scolarisation en secondaire collégial par milieu montre que l'accroissement est plus rapide en milieu rural (près de 11%) qu'en milieu urbain. Ce constat est dû au fait que les enfants ruraux ayant obtenu leur certificat d'études primaires suivent de plus en plus leurs études collégiales en milieu rural.

Quant aux disparités par sexe, on assiste toujours au même décalage entre garçons et filles. Toutefois, la part des filles au collégial ne cesse de s'améliorer en passant de 43% en 2000 à 45% en 2007-08.

Pour ce qui est des taux net de scolarisation, des progrès ont été réalisés et ont profité surtout au milieu rural et aux filles. En effet, ce taux a atteint globalement 77% et 70% pour les filles en 2007-2008, enregistrant une augmentation de près de 17 et de 18 points respectivement par rapport 2000-2001.

En milieu rural, ce taux a atteint 57% globalement et 46,7% pour les filles en 2007-2008 contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001

Quant au taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 12 à 14 ans, il s'est nettement amélioré passant de 60% en 2000-2001 à 77,1% en 2007-2008. Les efforts ont été particulièrement axés sur le milieu rural qui enregistre les meilleures progressions puisque le taux de scolarisation spécifique des 12-14 ans y a connu une croissance de 52,1% (contre 11,4% en milieu urbain) entre 2000-2001 et 2007-2008.

A noter que l'objectif de généralisation fixé par la Charte n'est pas encore atteint, et le taux de scolarisation des 12-14 ans en milieu rural demeure trop faible par rapport à la moyenne nationale. Il n'atteint que 57% en 2007-2008, soit près de 1 adolescent sur 2 de 12-14 ans non scolarisé. De surcroît, la situation reste particulièrement préoccupante pour les filles de 12-14 ans en milieu rural puisque leur taux de scolarisation n'est que de 46,7% en 2007-2008.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'une partie non négligeable des enfants ayant l'âge légal d'être au collège (12-14 ans) est encore scolarisés soit au primaire du fait des retards scolaires et des inscriptions tardives, soit au secondaire qualifiant du fait des inscriptions précoces.

D'autre part un autre problème demeure préoccupant. Il s'agit des taux moyen d'abandon au collège à 13,6% en 2005-2006.

### **3-2 Capacité d'accueil**

D'importants efforts ont été consacrés ces dernières années à l'atteinte de ces objectifs, notamment à travers l'extension des infrastructures collégiales.

Ainsi, le nombre de collèges publics est passé de 1.035 en 2000-2001 à 1.456 en 2007-2008 avec un accent porté au développement des infrastructures collégiales en milieu rural.

Le rythme de construction s'est nettement accéléré ces dernières années : il est passé de 280 salles par an au début de la décennie à environ 630 salles par an actuellement.

Néanmoins, les progressions enregistrées depuis 2000 ne sont pas satisfaisantes. D'une part, le nombre de collèges publics (1.456 en 2007-2008) demeure insuffisant pour assurer une couverture nationale complète et accessible, notamment en milieu rural où le taux de couverture des communes est de 46%.

Le déficit actuel en nombre de collèges est amené à s'accroître avec la forte croissance prévisionnelle de la population scolarisable, induite par la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire. Dans ce contexte, il sera impératif dans les années à venir de poursuivre les efforts entrepris pour accroître la capacité d'accueil des collèges et leur couverture nationale, notamment en milieu rural.

A noter que l'enseignement secondaire collégial doit encore faire face à un problème d'encombrement des classes, avec plus de 20% des classes ayant 41 élèves et plus, atteignant même 30 à 40% dans certaines régions.

#### **Etat des locaux d'enseignement (2006-07)**

Par ailleurs les établissements en question souffrent d'un certain nombre de problèmes, notamment l'entretien, le raccordement aux différents réseaux (eau, électricité, assainissement).

Le bilan de ces carences, pour les écoles primaires se présente comme suit :

		Effectifs	%
Salles défectueuses		1226	4%
Etablissements sans clôture		28	2%
Etablissements non raccordés au réseau	d'eau potable	216	16%
	d'électricité	63	5%
	d'assainissement	561	41%

Ainsi, le département de l'Education est emmené à déployer des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. D'où un projet de mise à niveau des établissements a été prévu dans le cadre du plan d'urgence.

### **3-3 Personnel enseignant**

De même que pour le niveau primaire, les effectifs d'enseignants se sont accrus rapidement au cours des premières années de la période mais, comme l'indique le tableau de la page suivante, il a eu tendance à stagner, voire à régresser au cours des dernières années.

Il en a été de même pour toutes les autres catégories de personnel du secteur, démontrant ainsi une volonté réelle du DEN de rechercher l'efficacité de ce niveau d'enseignement en dépit de la hausse constante des effectifs d'élèves.

**Tableau 6 : Evolution du personnel au collégial (public)**

Années	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>Enseignants</b>	52.719	53.521	54.012	55.202	56.281	54.241	54.391	54.718
<b>personnel administratif</b>	10.267	10.295	10.587	10.894	10.873	9.625	9.303	9.924
<b>personnel de service</b>	4.295	4.303	4.189	4.132	4.011	3.910	3.596	3.428

Le nombre d'élèves par enseignant est en hausse constante ; cela répond à un souci d'efficience, certainement pas d'amélioration de la qualité. Il faut aussi considérer que ce taux moyen cache de grandes disparités avec des effectifs beaucoup plus nombreux en zones urbaines et, surtout péri urbaines compensés par des taux moindres en zones rurales.

**Tableau 7 : Encadrement du niveau collégial - Nombre d'élèves par enseignant**

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>Elèves/enseignants</b>	19,5	20,1	20,3	20,5	21,3	23,5	24,7	25,2

Il résulte des analyses précédentes que pour les toutes prochaines années, le niveau collégial demeure une priorité pour le secteur éducatif et ce, non seulement sur le plan quantitatif mais aussi et surtout au niveau qualitatif.

### 3-4 Appui social

Le soutien social au collégial concerne aussi bien les cantines scolaires que les internats (octroi de bourses).

L'analyse de l'évolution des effectifs des bénéficiaires des actions d'appui social témoigne des efforts considérables au niveau quantitatif. L'effort apparaît également à travers l'extension du réseau des internats dans le cadre du programme de construction des établissements de l'enseignement secondaire et de l'octroi de bourses qui confirme la politique soutenue de prise en charge des internes.

**Tableau 8 : Bénéficiaires de l'appui social au secondaire collégial**

			2000-01	2002-03	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
<b>Collégial</b>	<b>Bénéficiaires des cantines scolaires</b>	Total	15 105	19 011	20 152	20 946	25 543	22 411
		Filles	3 804	6 263	7 131	7 849	9 836	8 446
	<b>Boursiers</b>	Total	33 626	37 173	40 211	40 803	37 587	31 609
		Filles	8 851	11 250	13 047	14 638	13 316	11 268
	<b>Internes</b>	Total	32 653	34 616	37 479	38 014	37 218	34 688
		Filles	8 761	10 642	12 253	13 835	13 424	12 135

Cependant, l'évolution du nombre de bourses octroyées dans l'enseignement secondaire collégial, durant la période allant de 2004 à 2008, témoigne d'une baisse des effectifs des bénéficiaires surtout en milieu urbain. Cela s'explique notamment par l'extension du réseau des collèges en milieu rural.

En plus de l'intervention de l'Etat, il y a lieu de noter l'action de certaines associations et des ONG dans l'extension des Dour Attalib et Attaliba et ce, en partenariat avec le département de l'enseignement scolaire et les collectivités locales. L'intervention des associations a également concerné la distribution des manuels et fournitures scolaires en faveur des enfants nécessiteux.

Par ailleurs, la politique de développement des initiatives de transport scolaire, au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires, est une initiative qui doit être développée quitte à ce qu'une partie tierce (bénéficiaires ou/et associations) participent au financement des frais de fonctionnement, surtout de carburant.

### **3-5 défis et enjeux**

Bien que la progression des effectifs ait été rapide, passant d'un taux de scolarisation de 58,1 % en 1999/2000 à 68,8 % en 2003/04 et à 77,1 % en 2007/08, les disparités sont encore fortes entre milieu rural et urbain, soit un taux de scolarisation de 92,8 % en milieu urbain contre 53,9 % en milieu rural. Cette disparité existe entre sexe, Ainsi entre garçons et filles, particulièrement en zones rurales où la proportion des filles scolarisées n'est que de 35 % des effectifs alors qu'elle est de 45 % en moyenne nationale.

Le nombre des établissements de l'enseignement secondaire collégial est de 1456 collèges en 2007-08 (contre 972 en 1999/2000). Cet effort a principalement porté sur la scolarisation des enfants en milieu rural qui ont ainsi connu une progression annuelle moyenne de scolarisation supérieure à 11 % au cours de la période, progression qui a plus particulièrement bénéficié aux filles (avec un taux de croissance annuel moyen de 14,9 %). Malgré ces efforts, le ratio élève par salle est encore trop élevé puisqu'il est supérieur à 48 (contre 43,7 en 1999/2000).

Les problèmes reliés à la qualité des enseignements sont multiples et s'illustrent également par les taux élevés de redoublement et d'abandon. Ces phénomènes résultent ou sont sans doute encore amplifiés par l'environnement trop souvent détérioré des établissements.

## **4- Enseignement secondaire qualifiant**

### **4-1- Evolution des effectifs des élèves et des taux de scolarisation**

Les effectifs de l'enseignement secondaire qualifiant ont également connu une augmentation suivant un rythme important. En effet, l'effectif des élèves a atteint 719.285 élèves en 2007-2008, contre seulement 488 720 élèves en 2000-2001, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 5,9%.

Cette progression est le résultat de l'effet combiné d'une augmentation de l'offre, donc des taux d'accès, et d'une amélioration nette des taux de rétention.

Contrairement aux cycles primaire et secondaire collégial qui ont connu, ces dernières années, une fluidité pratiquement constante, les écoulements au sein du secondaire qualifiant ont enregistré des variations significatives d'une année à l'autre. En outre, l'accès au secondaire qualifiant n'est plus assujéti aux restrictions du quota correspondant à un passage de 40% des élèves de troisième année collégiale au lycée, mais déterminé, en revanche, selon les techniques de la carte scolaire par le nombre de places disponibles dans les troncs communs du secondaire qualifiant, au niveau de chaque délégation.

Par milieu de résidence, l'accroissement des effectifs est plus accentué en milieu rural (16,1%) qu'en milieu urbain (5,1%). En plus, la proportion des filles scolarisées en milieu rural est estimée à 38% contre environ 49% en milieu urbain, avec des indices de parité respectifs de 0,61 et 0,97.

Toutefois, en milieu rural le développement de ce cycle reste limité, environ 80% des lycées sont implantés en milieu urbain et accueillent près de 90% des effectifs. Il va sans dire qu'une telle situation a certainement des répercussions négatives sur la poursuite des études secondaires pour les filles rurales. Il faut donc prendre des mesures d'accompagnement, notamment l'octroi de bourses à tous les élèves ruraux ayant obtenu leur certificat des études collégiales et devant intégrer un lycée hors de leur lieu de résidence et ce, conformément aux recommandations de la Charte.

Par ailleurs, l'analyse de l'offre en établissements scolaires montre qu'au niveau national le nombre de lycées reste faible, et particulièrement en milieu rural qui ne compte que 155 établissements d'enseignement secondaire qualifiant.

Cette situation limite la portée des efforts déployés pour améliorer le taux de scolarisation dans ce domaine. Ainsi, il en résulte que le taux de scolarisation spécifique des 15-17 ans, malgré une forte croissance, demeure très faible notamment en milieu rural (20,9%) en 2006-2007.

En dépit des efforts entrepris ces dernières années pour développer l'accès à l'enseignement secondaire qualifiant, la situation reste préoccupante, notamment en milieu rural où seul un adolescent de 15-17 ans sur cinq reste scolarisé dans ce cycle et seulement 14% des jeunes filles. Le faible nombre de lycées et leur éloignement pour la population rurale sont des causes évidentes du faible taux de scolarisation observé.

#### 4-2 Capacité d'accueil

Les progressions enregistrées en matière d'accès à l'enseignement secondaire qualifiant ont été rendues possibles grâce notamment à une augmentation de la capacité d'accueil des lycées, portant le nombre de lycées publics de 562 en 2000-2001 à 746 en 2007-2008, soit une augmentation de 32,7%.

Ces efforts ont été accentués en milieu rural, avec 73 nouveaux lycées construits depuis 2000.

Le taux de couverture du milieu rural par les établissements scolaire de l'enseignement secondaire qualifiant est à peine de 19,6%, soit 155 lycées.

Entre 2000 et 2008, on relève une augmentation de 3.396 salles au niveau du secondaire qualifiant passant de 13.421 à 16.817 salles, soit un TAAM de 3,3%, dont 1.119 en milieu rural avec un TAAM de 12,4%. Mais malgré ces progrès, en milieu rural, cette catégorie d'établissements, reste encore très faible au qualifiant urbain.

**Tableau 9 : Pourcentage des infrastructures défectueuses par rapport à l'infrastructure totale au qualifiant**

	Salles défectueuses	Etablissements non raccordés au réseau		
		Eau potable	Assainissement	Electricité
<b>Qualifiant</b>	3%	5%	30%	2%

L'accroissement de la scolarisation au lycée passera donc nécessairement à l'avenir par le développement de nouvelles infrastructures lycéennes, à coordonner avec le développement de l'offre collégiale.

Notons également qu'une mise à niveau des infrastructures et équipements lycéens, et de leurs internats, s'impose aujourd'hui. La Charte Nationale d'Education et de Formation stipule, à ce titre, dans son article 161 que «l'entretien des établissements d'Education et de Formation ainsi que la protection de la qualité de leur environnement feront l'objet d'une attention constante... ».

Or l'état des infrastructures lycéennes et de leurs internats est trop souvent dégradé par manque d'entretien. Les statistiques sont parlantes à cet égard. En effet, le recensement affiche :

- 553 salles de classe défectueuses ;
- 24 établissements non raccordés au réseau d'eau potable ;
- 12 établissements non raccordés au réseau d'électricité ;
- 218 établissements non raccordés au réseau d'assainissement.

Pour cette raison, dans le cadre de la réforme, un budget important a été prévu pour la réhabilitation des établissements.

**Tableau 10 : Ratios élèves/classe par milieu**

	2000-01	2001-02	2003-04	2002-03	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Urbain	33,9	35,0	38,0	36,5	38,1	38,3	38,8	36,2
Rural	29,4	30,4	33,4	31,9	33,0	33,0	33,3	32,3
Total	33,7	34,7	37,7	36,2	37,7	37,8	38,2	35,7

Par ailleurs, le nombre de salles dans ce cycle a crû à un rythme de 2,4% par an depuis 2000-01 alors que les effectifs des lycéens ont progressé de 5,8% par an. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a affecté négativement les ratios élèves/salle et élèves/classe qui se sont dégradés de 33,7 élèves par salle en 2000-2001 à 35,7 en 2007-2008.

En outre ces moyennes nationales cachent des disparités régionales. Le phénomène de l'encombrement des classes persiste toujours, ce qui témoigne l'insuffisance de la capacité d'accueil des lycées. En effet, près de 15% des classes ont 41 élèves et plus, atteignant respectivement 28%, 36% et 79% dans les régions de Guelmim, Tanger et Laayoune.

### 4-3 Personnel

L'effectif total des enseignants de l'enseignement secondaire qualifiant est passé de 32000 enseignants en 1999-2000 à environ 35000 enseignants en 2006-2007, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,1%. En milieu rural, cet effectif a connu une progression annuelle moyenne de 8,1% au cours de la même période.

On note que le taux d'encadrement dans ce cycle d'enseignement est de 18 élèves par enseignant et seulement 15,7% des enseignants accomplissent la charge horaire légale à savoir 21 heures par semaine. Cette sous utilisation des ressources humaines est due, entre autres, à la spécialisation des enseignants qui ne permet pas une gestion optimale des ressources.

#### 4-4 Appui social

En ce qui concerne l'enseignement secondaire qualifiant, le soutien social s'est manifesté par l'élargissement du réseau des internats et par l'octroi de bourses au profit des élèves. Le développement du soutien social apparaît à travers l'extension du réseau des internats aux nouveaux lycées accueillant les élèves ruraux déplacés. Cependant, il y a lieu de noter que l'évolution du nombre de bourses octroyées dans l'enseignement secondaire qualifiant, témoigne d'une hausse des effectifs des bénéficiaires en milieu rural au détriment du milieu urbain. Cette situation pourrait s'expliquer par la politique de création des lycées dans le milieu rural.

En effet, pour offrir aux lycéens une alternative d'hébergement de proximité et ainsi leur faciliter l'accès au secondaire qualifiant, 15 internats supplémentaires dont 9 en milieu urbain ont été créés entre 2000-2001 et 2005-2006. Cette extension a permis de porter le nombre d'élèves internes de 30.966 à 43.777 élèves, soit une progression de 41,4%. Récemment, en 2007-2008, le nombre d'internes a atteint près de 41.362 élèves, dont près de 8 321 en milieu rural. La part des internes par rapport à l'ensemble de la population lycéenne a atteint 5,8%.

D'autre part et malgré l'extension de l'offre, le taux de couverture des lycées en internats a diminué. Il est passé de :

- 35,9% à 32,2% au niveau national ;
- 42,7% à 33,6% en milieu rural ;
- 34,8% à 31,9% en milieu urbain.

La part des élèves inscrits en internat parmi l'ensemble des effectifs scolarisés au lycée a peu régressé (6,8% en 2000-2001; 5,8% en 2007-2008). Ainsi, l'extension du nombre d'internats a principalement permis de suivre la tendance d'évolution des effectifs scolarisés au lycée (+ 36% entre 2000 et 2006).

A noter cependant une légère amélioration de ce taux en milieu rural où il est passé de 13,9% d'élèves internes parmi l'ensemble de la population lycéenne en 2000-2001 à 12% en 2007-2008.

Pour ce qui est des filles internes du qualifiant, la progression est importante, elle est de 9,2% durant la grande période 2000/01-2007/08, ainsi le nombre a passé de 7.708 en 2000/01 à 14 279 filles internes.

D'autre part, on relève que cette progression est positive mais elle n'est pas aussi uniforme tout au long des années de cette grande période, elle enregistre une importante progression durant la période 2000/01-2004/05 avec un TAAM de 9,6%, contre une faible régression de (2,8%) pour la période 2005/06-2007/08.

Par comparaison des filles selon le milieu, le TAAM des filles rurales est trois fois plus important que celui des filles urbaines, 21,9% contre 7,5%. Leur effectif a passé respectivement de 641; (7.067) en 2000/01 à 2.562; (11.717) en 2007/08.

En effet, on relève un accroissement plus important des filles rurales que celui des filles urbaines, cet accroissement calculé est de 21,9%.

Durant la période 2000/01-2003/04 le Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) des effectifs des boursiers au qualifiant est de l'ordre de 12% (16,3% pour les filles). En effet, le nombre de boursiers est passé de 31.509 (7.799 filles) en 2000/01 à 44389 (12.278 filles) en 2003/04.

Ce nombre continue son accroissement pendant les deux années de la période 2004/05-2005/06, puis il enregistre un léger fléchissement pendant les deux dernières années suivantes, ainsi il passe de 45508 (13500 filles) en 2004/05 à 39 838 (13.647 filles) en 2007/08. Le TAAM au qualifiant pendant cette période a régressé de 4,3% (contre une légère augmentation de 0,4% chez les filles).

Pendant la période 2000/01-2006/07 le nombre de boursiers a connu une augmentation importante jusqu'à 2005/06, puis a baissé jusqu'en 2007/08

Le programme Dar Taleb consiste à créer des établissements d'hébergement pour abriter les élèves nécessiteux par analogie au programme existant des orphelinats. A noter que l'offre des Dar Taleb permet d'héberger 5.204 élèves supplémentaires, dont 1.755 filles.

**Tableau 11 : Evolution des élèves dans les établissements de Dar Attaleb entre 2006-2007**

Qualifiant		2006-07	2007-08
	Total		4 924
Filles		1 481	1 755

#### 4-5 défis et enjeux

Parallèlement à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire collégial, le projet des transferts de dons conditionnés, prévu pour l'enseignement primaire, pourrait s'étendre à ce niveau. Les besoins en soutien social s'amplifient et les ressources de l'Etat sont limitées.

Les charges liées à la scolarisation sont tellement élevées que les enfants issus des familles vulnérables décrochent à ce niveau. En effet, malgré leur capacité à poursuivre les études, ces élèves abandonnent précocement l'école à cause des coûts d'opportunité relativement élevés.

Une analyse régionale ne fait apparaître aucune liaison significative entre les taux de pauvreté et l'appui social. En fait, les académies allouent les crédits d'appui social en tenant compte seulement des effectifs déjà existants et de l'effectif des élèves promus déplacés qui sont nécessairement boursiers.

En parallèle, comme pour les écoles primaires et les collèges, une vaste opération de réhabilitation des lycées et internats défectueux sera menée, pour mettre à niveau leurs infrastructures et équipements et garantir ainsi aux élèves de bonnes conditions matérielles d'apprentissage et d'hébergement. Elle sera suivie par la mise en place d'un dispositif de maintenance préventive dans chaque lycée, afin de pérenniser la qualité des espaces d'enseignement.

## Chapitre 3 : Amélioration de la qualité de l'éducation

Les efforts déployés par le Département de l'Education Nationale ciblant l'amélioration de la qualité de l'enseignement ont été centrés sur sept principaux domaines :

- la refonte des curricula, des programmes et des manuels scolaires ;
- le renforcement de la Formation initiale et continue ;
- le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la dynamisation de la vie scolaire ;
- le développement de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- la réforme du système des examens scolaires ;
- Mise en place de lycées d'excellence.

### 1. Refonte des curricula

L'année scolaire 2006 a connu le parachèvement de la refonte des programmes et des manuels scolaires pour l'enseignement primaire, le secondaire collégial et les tronc communs du secondaire qualifiant.

La mise en œuvre de la réforme pédagogique a connu la première promotion des élèves ayant obtenus le certificat des études primaires et le brevet d'enseignement collégial, ainsi que la préparation et l'instauration du cycle du baccalauréat qui contient dans sa première année neuf (9) filières et 14 au niveau de la deuxième année.

Par ailleurs en 2007, les curricula, les programmes et les manuels scolaires relatifs à la 1ère année du cycle du Baccalauréat ont été mis en place, ainsi que ceux de la 2ème année du cycle du baccalauréat. Les dispositions requises ont été prises pour l'élaboration des manuels scolaires relatifs à ce niveau pour qu'ils soient mis en application en septembre 2007.

Ainsi, s'est achevée la réforme des programmes, des curricula pédagogiques et des manuels scolaires pour tous les niveaux d'enseignement primaire et secondaire au titre de l'année scolaire 2007-2008.

En outre, ont été édités, le manuel de l'élève et le guide pédagogique de l'enseignant de la langue Amazigh de la quatrième année primaire, suite à une collaboration entre le Ministère et l'Institut Royal de la Culture Amazigh, qui ont déjà préparé durant les années précédentes des manuels et des guides pour les premières années du primaire.

Par ailleurs, le ministère a entamé la mise en œuvre de la stratégie d'adéquation des curricula et programmes des établissements de formation des cadres aux nouveautés que connaissent les curricula de l'enseignement. Dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement, le Département de l'Enseignement scolaire a également œuvré pour :

- l'enseignement des principes des droits de l'Homme et de l'Enfant, de l'éducation civique et de l'égalité, ainsi que la diffusion des concepts du code de la famille au niveau des établissements scolaires de l'enseignement collégial et qualifiant ;
- la poursuite de l'encouragement de l'excellence par la création des établissements de référence au niveau de chaque région pour tous les cycles d'enseignement et surtout dans le secondaire qualifiant ;
- le développement des activités pédagogiques, culturelles et sportives sur la base de la déclaration des Nations Unies relative à l'année 2005 comme une année de sport et d'éducation physique;
- la poursuite de l'ouverture de classes intégrées pour encourager la scolarisation des enfants aux besoins spécifiques, à partir des besoins déclarés et l'adoption d'une organisation pédagogique pour l'intégration scolaire de cette catégorie d'élèves ainsi que la poursuite de la formation des cadres chargés de l'intégration scolaire, de l'introduction de modules spécifiques dans la formation initiale des enseignants du primaire.

Dans le cadre de l'extension de l'enseignement des disciplines non généralisées, les efforts déployés ont permis d'atteindre les niveaux suivants :

- le taux de couverture des établissements dispensant la langue Amazigh en quatrième année primaire dépasse 40% des écoles ;
- 86,7% des collèges bénéficient de l'enseignement des langues étrangères (anglais, espagnol, allemand), 55,9% de l'enseignement de l'informatique, 45,2% de l'enseignement des arts plastiques, 32,2% de l'enseignement des technologies industrielles, 40,6% de l'enseignement de l'éducation familiale et 19,2% de l'éducation musicale ;
- 64,6% des lycées bénéficient de l'enseignement de l'informatique.

## **2. Renforcement de la Formation initiale et continue**

Conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et à la lumière des rénovations que connaît le système éducatif, en particulier l'adoption du choix de la décentralisation et de la déconcentration, le Département de l'Education Nationale a engagé des actions pour le renforcement de la formation initiale et continue.

Concernant la formation initiale les actions entreprises sont :

- l'amélioration de la qualité du système de formation initiale, à travers la révision de ses objectifs et de ses programmes, et la réorganisation des établissements concernés ;
- la formation des formateurs ;
- le changement du régime de concours d'accès aux centres pédagogiques régionaux (CPR) en rapport avec les nouveautés relatives au génie universitaire (LMD). De ce fait, le texte réglementaire relatif à l'examen, a été modifié pour s'adapter aux filières universitaires et de formation. Un test général sur l'éducation à la formation a été également introduit, en vue de motiver les étudiants pour prendre préalablement connaissance des documents relatifs à leur future mission.

Quant aux actions entreprises dans le cadre de la formation continue, il s'agit de :

- la formation par l'entreprise au profit des responsables du ministère dans les domaines de la gestion moderne et de la communication ;
- la formation des directeurs des centres de formation, des lycées, des collèges et des écoles primaires dans les domaines des activités didactiques, de l'enseignement dans les classes à niveaux multiples, de l'administration pédagogique, de l'encadrement pédagogique et des nouvelles technologies.

Considérant le rôle stratégique des corps d'inspection dans l'amélioration de la qualité et du rendement de l'enseignement, le DEN a mis en place une nouvelle structure organisationnelle du corps d'inspection après une concertation avec les différents acteurs et partenaires concernés.

### **3. Développement de l'utilisation des NTIC**

L'année 2006 a connu la mise en place des dispositions pour la mise en œuvre du projet Génie dont la mise en œuvre s'étalera sur 3 années. Dans la première étape de ce projet, 2.043 établissements scolaires seront équipés, soit 63% des lycées, 40% de collèges et 15% des écoles, par des ordinateurs et des salles, ainsi que 34 salles pour la formation continue dans les sièges de toutes les AREF et des délégations. Ces actions sont assurées en coordination avec l'Agence Nationale de la Réglementation de la Communication sous la supervision du Premier Ministre.

Le secteur de l'éducation nationale a connu une progression importante dans la mise en place du réseau informatique dans les établissements de formation de cadres par l'équipement en salles multimédias des centres de formation des instituteurs, des centres pédagogiques régionaux et des écoles normales supérieures.

En plus, l'équipement en matériel informatique et en salles multimédia dans les établissements de l'enseignement secondaire qualifiant a été renforcé à raison de 5 ordinateurs par lycée d'enseignement général et 10 ordinateurs par lycée abritant des classes préparatoires ou des BTS

Dans le cadre du plan de développement des ressources didactiques et notamment celles s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, il y a lieu de signaler la formation du premier contingent des enseignants de l'informatique. Ceux-ci assurent la formation de 50% des élèves de la 3ème année collégiale et des classes de 1ère et de 2ème année du collège dans cette nouvelle discipline, et ont la charge de mettre en œuvre les nouveaux curricula relatifs à cette discipline.

Par ailleurs, le projet de « télévision éducative » mis en place et ayant pour objectif l'appui de la réforme pédagogique et la démocratisation des chances d'accès à la connaissance a été lancé en février 2005.

### **4. Dynamisation de la vie scolaire**

Dans ce domaine, le ministère a œuvré pour faire de la vie scolaire un milieu propice pour l'acquisition du savoir et du savoir-faire, un espace permettant la découverte et la stimulation des dons et l'enracinement des conduites positives. Favorisant ainsi des relations humaines et démocratiques, en particulier celles qui incitent à la bonne conduite, aux valeurs de tolérance, de

solidarité et d'égalité, au respect des droits de l'enfant et de la femme, à la diffusion de la culture de paix, d'entraide et du respect d'autrui.

L'action menée a également visé le renforcement de l'acquisition des principes relatifs aux droits de l'Homme en général, et à ceux de l'enfant en particulier, de même que l'éducation à la citoyenneté, à l'égalité et l'élargissement de la diffusion des notions relatives au code de la famille pour couvrir tous les établissements du secondaire collégial et qualifiant

Les efforts consentis visaient également la mise en place des dispositions nécessaires et des moyens pour l'encouragement des capacités de création, et permettre la participation aux différentes activités quotidiennes pédagogiques, culturelles, artistiques et sociales.

L'approfondissement de la compréhension de ces concepts a été également visé, aussi bien lors des séances de classe relatives aux matières enseignées, qu'en dehors de la classe à l'occasion d'activités culturelles et artistiques qui appuient les curricula ou des activités créatives.

Par ailleurs, des clubs de citoyenneté, gérés par les élèves eux-mêmes, ont été créés dans tous les collèges et les lycées et encadrés par les enseignants et des cadres de l'administration.

## **5. Développement de l'orientation scolaire et professionnelle**

Dans le cadre du développement du système d'orientation scolaire et professionnelle et dans le but d'adapter ses fonctions aux innovations recommandées par la Charte Nationale d'Education et de Formation, des mesures ont été prises et opérationnalisées dont principalement :

- l'élargissement du réseau des centres d'information et d'orientation et des districts scolaires d'orientation ;
- la création de nouvelles filières par l'élargissement et la diversification des branches techniques et scientifiques et par le renforcement de l'orientation vers la formation professionnelle ;
- le renforcement de la formation des cadres de l'orientation, afin de leur permettre d'aider, au mieux, les élèves dans le choix d'une orientation répondant à leurs intérêts et à leurs compétences ;
- l'organisation d'un forum national portant sur la rénovation de la fonctionnalité et des outils de la consultation et de l'orientation scolaire.

## **6. Réforme du système des examens scolaires**

Le système des examens scolaires a été révisé conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation. Ainsi, la fin de l'année scolaire 2002-2003 a été caractérisée par l'organisation de l'examen du baccalauréat selon le nouveau système, par un examen régional, en première année du cycle de baccalauréat et un examen unifié au niveau national en fin de deuxième année. Il a été instauré également l'organisation de l'examen de Brevet d'enseignement collégial au niveau régional et le certificat d'études primaires au niveau provincial.

## **7. Mise en place de lycées de référence et de lycées d'excellence**

Afin d'offrir aux élèves un environnement propice à l'excellence, le PU vise la mise en place de lycées de référence et de lycées d'excellence dans chaque région.

Des lycées de référence seront créés dans chaque Académie. Ces établissements reposeront sur le principe de références plurielles, à savoir qu'un établissement peut être référent sur un ou plusieurs thèmes d'excellence comme le développement des TICE, la qualité de la vie scolaire ou encore les dispositions prises en matière de mise en place de l'école du respect.

Par ailleurs, des lycées d'excellence visant à accueillir les meilleurs élèves seront créés pour apporter une dynamique d'émulation de l'excellence. L'expérimentation de ce type d'établissement, lancée dans l'Académie de l'Oriental, permettra d'affiner la stratégie de mise en place de cette catégorie d'établissements.

## **8. Coopération, partenariat et coordination avec les départements ministériels et la société civile**

La coopération s'inscrit dans le cadre des priorités arrêtées par le programme gouvernemental et les recommandations issues des séminaires et forums internationaux et régionaux, en particulier celle relative à l'éducation pour tous. Parmi les domaines prioritaires qui bénéficient de l'appui de la coopération internationale, on peut citer :

- la généralisation et le développement de l'enseignement préscolaire, et l'enseignement primaire en milieu rural, en particulier pour les filles ;
  - l'évaluation des acquisitions scolaires et le suivi de l'éducation pour tous ;
  - l'éducation non formelle et l'enseignement des enfants aux besoins spécifiques ;
  - le renforcement des capacités des ressources humaines et le partenariat éducatif.
- Concernant la coopération internationale bilatérale et multilatérale, plusieurs projets sont en cours de réalisation dans différents domaines pédagogiques avec l'appui notamment de la France, du Japon, des Etats Unis d'Amérique, du Canada, de l'Espagne et de l'Union Européenne, et avec l'appui des organismes internationaux en particulier l'UNICEF, l'UNESCO.

Dans le but de promouvoir le partenariat avec les collectivités locales et la société civile, et dans le cadre de la coordination avec les départements ministériels concernés, plusieurs conventions ont été signées entre les AREF et les conseils régionaux d'une part, et entre les délégations provinciales et quelques établissements scolaires et de formation des cadres pédagogiques, et les collectivités locales, d'autre part.

## **9. Mobilisation, information et communication**

Dans le cadre du dialogue et des rencontres organisées au sujet de la réforme du système éducatif, conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et visant l'information, la communication avec les différents partenaires et leur mobilisation autour de la réforme du système éducatif, des Forums de la réforme ont été organisés. Ces forums qui interviennent à la mi-décennie nationale de l'éducation et de la

formation ont été organisés en 2004 sur l'évaluation des progrès réalisés, des chantiers en cours ou programmés et ce, annuellement, aux niveaux régional, provincial et local et au sein des établissements scolaires, ces forums ont regroupé les acteurs éducatifs directs et les acteurs associés tels que les élus et les représentants de la société civile. Les forums de l'année scolaire 2006 ont traité du thème du « partenariat ».

## 10. Contraintes rencontrées et défis à relever

### Contraintes

Malgré les réformes et les efforts déployés, la situation actuelle du système éducatif se caractérise par des difficultés persistantes :

- faible demande d'éducation dans certaines zones rurales, particulièrement chez les filles, due aux facteurs socio-économiques et culturels et à l'éloignement de l'école dans certaines zones, ce qui entrave l'atteinte de l'objectif de la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 ans ;
- la non application de la loi relative à l'obligation scolaire laisse une proportion d'enfant de 15 ans et moins non scolarisés qui par ailleurs rejoignent prématurément le marché du travail ;
- faible couverture des communes rurales en collèges et en lycées ;
- manque d'internats dans les collèges et les lycées notamment en milieu rural ;
- insuffisance du nombre de cantines scolaires, ne concernant que 51% des élèves du milieu rural ;
- insuffisance des bourses octroyées aux élèves du collège dans le milieu rural, en particulier aux filles ;
- insuffisance des crédits nécessaires à la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- retard dans la réalisation des projets d'investissement à cause de la lourdeur des procédures relatives à l'acquisition de terrains, à la réalisation des études techniques, au paiement des arriérés et à l'approbation des marchés ;
- insuffisance de l'équipement et du matériel didactique dans les écoles rurales ;
- insuffisance de l'effectif des cadres de l'administration pédagogique et des agents de service ;
- non compatibilités des moyens alloués avec les besoins d'expansion du système et de réalisation des objectifs stipulés par la Charte Nationale d'Education et de Formation ;
- insuffisance des postes budgétaires affectés au secteur en termes de couverture des besoins actuels et futurs ;
- persistance d'établissements scolaires nécessitant des réaménagements et des réhabilitations ;
- insuffisance de crédits requis pour l'amélioration des conditions d'enseignement et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

## Défis à relever

Le défi majeur à relever consiste à rationaliser les potentialités en ressources humaines, en infrastructures et en équipements et mettre en valeur les opportunités de partenariat avec les associations et les organisations de la société civile, avec les collectivités locales et les organismes internationaux.

L'expansion quantitative actuelle des différents cycles d'enseignement et ce qu'elle engendra en termes de besoins en enseignants et en locaux, ainsi que l'accroissement soutenu des élèves à scolariser dans les deux cycles de l'enseignement secondaire collégial et qualifiant, au cours des prochaines années scolaires de la décennie nationale de l'Education et de la formation, exige un effort supplémentaire de la part de l'Etat et davantage de mobilisation sociale et d'implication des élus, des associations et des organisations de la société civile et des départements ministériels.

Les défis à relever sont :

- La maîtrise des taux de flux, des ratios élèves/classe et des taux d'encadrement ;
- La maîtrise des normes et des coûts unitaires de construction et d'équipement ;
- La diversification des sources de financement et la mobilisation régulière d'autres ressources financières additionnelles, hors budget, pour réaliser les objectifs stratégiques déterminés par la Charte Nationale d'Education et de Formation, sachant que le budget du DEN, a enregistré une régression lors des premières années de la mise en œuvre de la réforme.

### 11. Les nouvelles inflexions stratégiques

Ces constats, ainsi que l'évaluation des résultats de 2006-07 par rapport aux objectifs de la réforme issue de la charte de l'éducation et la formation, ont abouti à des recommandations précises concernant trois axes de mesures :

- Mesures concernant le système éducatif lui-même, comme par exemple la consolidation des réformes pédagogiques, la formation des enseignants, l'amélioration de l'apprentissage des langues et l'instauration d'une bonne gouvernance en vue d'une meilleure gestion des établissements scolaires ;
- Mesures concernant les bénéficiaires, comme par exemple la sensibilisation des familles quant à l'importance de la scolarisation et de l'alphabétisation aussi bien des garçons que des filles et les mesures d'aides aux groupes vulnérables ;
- Mesures concernant le budget, notamment un mode de budgétisation axé sur les résultats et sensible au genre.

Dans ce cadre, un plan d'urgence est élaboré pour l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de l'Education et de la formation. Ce plan d'urgence s'inspire du discours de SM le Roi à l'occasion de l'ouverture du parlement (vendredi 12 octobre 2007) « ...**nous appelons le prochain gouvernement à s'atteler sans tarder à la mise en place d'un plan d'urgence pour consolider ce qui a été réalisé et procéder aux réajustements qui s'imposent, en**

**veillant à une application optimale des dispositions de la Charte nationale d'éducation et de formation... » ; et s'articule autour de quatre principaux axes :**

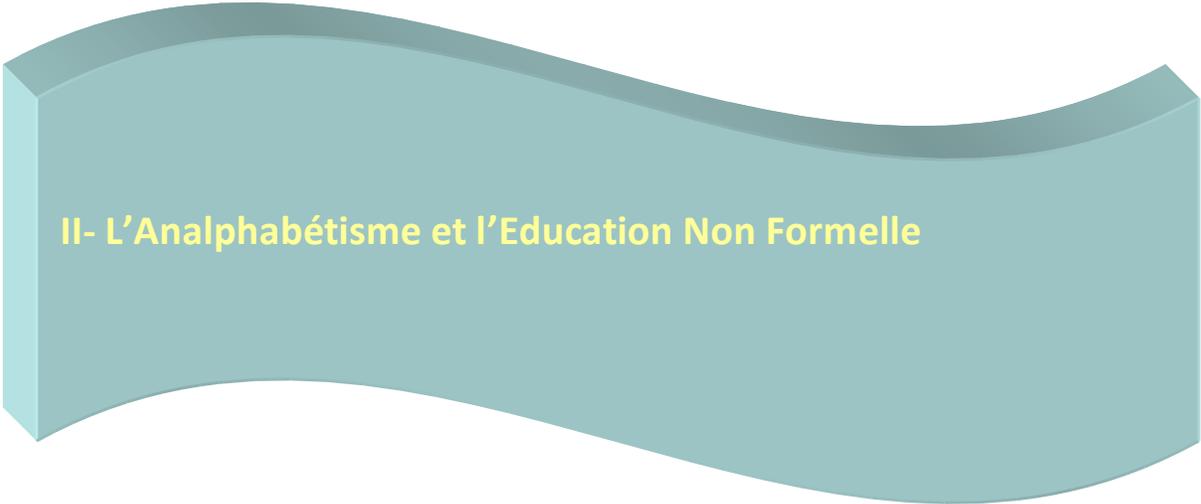
- La consolidation de la généralisation de l'enseignement ;
- L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement ;
- L'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux ;
- Le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines performantes.

Ainsi, ce plan d'urgence porte sur un ensemble cohérent d'actions ciblées, prioritaires et fondamentales visant essentiellement à rattraper les retards constatés dans la mise en œuvre de la CNEF. Il va aussi contribuer à assurer le développement harmonieux des sous-systèmes éducatifs, ainsi que la couverture de ses priorités dans ses secteurs vitaux. Ce plan d'urgence constitue la véritable feuille de route des principales actions et opérations du Département de l'enseignement scolaire au cours des prochaines années.

Par ailleurs, Les investissements exceptionnels qu'il détermine dépassent la croissance tendancielle de l'évolution des budgets du secteur. Il va donc demander des contributions également exceptionnelles tant du budget de l'Etat que d'autres ressources nationales et de nouvelles contributions des bailleurs de fonds qui ont toujours accompagné le développement du secteur éducatif.

Un nouveau système renforcé de pilotage de coordination, de suivi et d'évaluation, permettra, de mesurer à chaque instant l'état d'avancement, les résultats et les performances de ce programme ainsi que d'introduire les correctifs nécessaires au début de chaque année de son exécution.

Pour conclure, le Maroc, tout en déployant les efforts requis pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le Développement, a introduit dans les programmes scolaires l'éducation aux Droits de l'Homme, à la citoyenneté et à la promotion du statut familial.



## II- L'Analphabétisme et l'Education Non Formelle

## Programme de l'Education non formelle et de l'alphabétisation des adultes

Ce sont des programmes alternatifs, de rattrapage, d'éducation de base et d'alphabétisation. Ils visent l'insertion des populations, enfants, jeunes et adultes analphabètes, qui n'ont jamais été scolarisés ou ayant quitté l'école sans acquérir les compétences de base.

L'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, réalisée en 2006 a fait ressortir un taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus de l'ordre de 38,45%, actuellement estimé à 34 %. En valeur absolue, ce taux se traduit néanmoins par moins de 9 millions de personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

Selon la même enquête 15% d'enfants âgés de 9-14 ans sont non scolarisés (8,9% déscolarisés et 6,1% n'ont jamais fréquenté l'école).Ce qui équivaut à 1 million d'enfants en âge de scolarité obligatoire, exclus du système éducatif formel. <sup>(2)</sup>

Devant cette situation et afin de donner un élan plus important aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le Gouvernement marocain a élaboré et a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre ce fléau <sup>(3)</sup>.

### Objectifs stratégiques

- Réduire le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon de 2010 chez la population active ;
- Eradiquer le phénomène en 2015 ;
- Assurer une éducation à tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon de 2010.
- Développer des stratégies de soutien scolaire pour lutter contre la déperdition scolaire et donc lutter contre l'analphabétisme à la source.

#### 1- Axes de la stratégie d'intervention

La stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle s'articule autour de 10 axes :

##### 1-1 Système d'information

Afin de disposer de l'information sur la situation de l'analphabétisme et de la non scolarisation et d'avoir de la visibilité sur le déroulement des programmes pour pouvoir les suivre et les évaluer.

---

<sup>2</sup> DAENF : Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, Décembre 2006.

<sup>3</sup> Stratégie nationale d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle, Septembre 2004

## **1-2 Partenariat**

Il s'agit du partenariat dans son sens le plus large associatif et institutionnel, en tant que mode d'intervention privilégié avec les différents intervenants. Il repose sur la conclusion des conventions qui fixent les engagements et les contributions de chacun des partenaires.

## **1-3 Parrainage**

Comme nouveau mode d'intervention, en vue d'affermir la solidarité entre les différentes composantes de la société. Il est assuré par des personnes physiques, des personnes morales marocaines ou étrangères au profit des associations (parrainage collectif) ou des individus (parrainage individuel).

## **1-4 Organisation**

Par la mise en place, à l'échelle centrale, régionale (AREF) ou locale (Délégations MEN), des structures capables d'assurer le rôle essentiel assigné au Département, à savoir la planification, l'orientation, la coordination, l'évaluation et le réajustement de toute activité relative à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle. Cette organisation s'appuie également sur la mise en place de la structure de concertation : la Commission Ministérielle de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle et les Commissions Provinciales de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle.

## **1-5 Programmes éducatifs**

Le Département est l'entité responsable de la conception et de l'élaboration des programmes éducatifs et leurs contenus. Vu la diversité des groupes cibles, ces programmes sont conçus de manière à répondre aux besoins des bénéficiaires en tenant en compte leur spécificité sociale, économique et culturelle.

## **1-6 Formation des intervenants**

La formation des ressources humaines, constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie et le Département prend en charge la formation et la mise à niveau des intervenants dans les programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle (les gestionnaires, les formateurs, les formateurs des formateurs,...).

## **1-7 Coopération internationale**

Par la diversification des sources d'appui, qu'offre la coopération bilatérale ou multilatérale.

## **1-8 Mobilisation et la communication**

Par la sensibilisation, la mobilisation des partenaires, publics, privés, la société civile et les bénéficiaires.

## **1-9 Suivi, contrôle et évaluation**

Par la mise en place d'un système de suivi, de contrôle, d'évaluation des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

## 1-10 Le développement social intégré :

Par l'intégration du volet de l'alphabétisation dans tous les programmes, de lutte contre la pauvreté, menés par différents Départements partenaires.

### 2- Les programmes d'intervention

Cette stratégie est mise en œuvre selon les programmes d'intervention suivants :

1- La prévention de la déscolarisation, en fournissant l'aide nécessaire et indispensable aux élèves en difficultés scolaires, à travers un système de vigilance mené par des cellules de veille au niveau de chaque école et par la mise en place de programmes de soutien pédagogique, social et /ou psychologique.

2- La promotion et le développement des programmes de l'école de la 2ème chance (E2C) pour les enfants non scolarisés pour lutter contre l'analphabétisme des enfants et des jeunes et pour les préparer à une insertion scolaire, professionnelle et sociale, en les outillant des compétences de base indispensables ;

3- Le renforcement de l'intégration sociale et l'autonomisation des adultes en élaborant des programmes d'alphabétisation dédiés ;

4- La prévention du retour à l'analphabétisme, la consolidation des acquis grâce à l'alphabétisation et l'autonomisation des néo alphabètes par des programmes de post alphabétisation.

#### Domaines d'intervention

##### *Education non formelle*

Enfants âgés de **9 à 15** ans en dehors de l'école.

##### *Alphabétisation des adultes*

Population analphabète âgée de **plus de 15** ans.

#### Priorités

Filles

Milieu rural

Enfants en situation précaire

Tranche 15-45 ans

Les femmes

Milieu rural

### 3- Programmes de l'Éducation Non Formelle

S'inscrivant dans le cadre d'une éducation pour l'inclusion, les programmes de l'éducation non formelle sont structurés autour de :

#### ↳ L'École de la deuxième chance

Pour rattraper le retard accumulé dans la généralisation de l'enseignement, qui a eu un impact négatif sur les efforts déployés pour lutter contre l'analphabétisme, un programme de l'éducation non formelle a été mis en place, en 1997/1998, il a pour objectifs :

- Relever le défi de la non scolarisation des enfants âgés de 9 à 15 ans et contribuer à la réinsertion des enfants vivant dans la précarité et l'exclusion ;
- Contribuer à la généralisation de l'enseignement et l'éradication de l'analphabétisme à la source ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs (ONG, Départements, Collectivités) autour de l'objectif de l'éducation pour tous. Les programmes de l'école de la 2ème chance sont mise en œuvre selon 3 formules d'intervention :

**1. Le partenariat avec les associations surtout pour les enfants 12-15 ans non scolarisés et qui se trouvent dans des situations d'exclusion et de précarité (Enfants des rues, Enfants en situation de travail, Enfants dans le milieu rural..)**

- le Département supervise l'élaboration des curricula, produit les manuels et guides pédagogiques assure la formation des éducateurs et subventionne les associations pour la prise en charge de l'encadrement des classes
- les ONG bénéficiant de leur proximité et la souplesse de leurs actions recrutent les enfants non scolarisés, ouvrent et gèrent des classes, en encadrant les éducateurs et en sensibilisant les parents et la communauté ;

**2. Cycle de rattrapage pour l'insertion (Istidrak):** c'est un programme de courte durée destiné aux enfants de moins 11 ans ayant abandonné l'école récemment mené par les enseignants pour préparer un retour et une réinsertion dans le cursus scolaire normal.

**3. Parrainage :** c'est une formule géré par les ONG qui vise à promouvoir la participation de la communauté aux efforts d'extension des programmes de la 2ème chance, les associations mobilisent la participation financière des personnes physiques et morales à la prise en charge de classe ENF.

- La lutte contre l'abandon scolaire :
- Chaque année, environ 216.000 élèves quittent l'école primaire d'une manière précoce sans acquérir les compétences nécessaires leur permettant une intégration sociale et économique harmonieuse et convenable.
- Ainsi pour endiguer ce phénomène qui alimente sans cesse les rangs des personnes analphabètes, le DAENF a développé à partir de 2005/2006 un programme national préventif de lutte contre l'abandon scolaire dans les écoles primaires, ce programme a pour objectifs :
- Réduire le taux d'abandon dans le primaire, actuellement de 6%, à 2% à l'horizon de 2010 ;
- Instaurer La veille éducative dans les établissements scolaires, pour amener l'école à réussir la mission de l'éducation de qualité pour tous.

Ce programme s'articule autour de 2 composantes :

- Les cellules de veille sont considérées comme un mécanisme de diagnostic d'abord, de prévention et de traitement personnalisé de la question de l'abandon scolaire ensuite. Elles sont composées des directeurs des établissements en tant que coordinateurs de ces cellules, des représentants des enseignants, des inspecteurs et des représentants des associations de parents d'élèves et d'ONGs ainsi que les élus de la circonscription dans laquelle se situe l'établissement.
- Ces cellules ont pour rôle d'identifier les élèves à risque d'abandon et/ ou qui souffrent de difficultés scolaires, d'en identifier les causes, de concevoir et d'exécuter un programme d'action en leur faveur, comprenant des actions de soutien scolaire, des centres d'écoute et/ou de soutien socioéconomique.
- Le programme de soutien éducatif, il vise à offrir un soutien approprié aux élèves en difficulté ou en situation de décrochage, il couvre les aspects pédagogiques, sociales ou psychologiques selon le diagnostic pré-établi par les cellules de veille ce programme est menée dans 3 formules d'intervention :
  - Le soutien pédagogique par les enseignants ;
  - Le partenariat avec les associations ;
  - Le parrainage.
- Le programme de préscolaire communautaire est en cours d'expérimentation, une étude de diagnostic a été faite, remarquant le taux réduit de couverture du préscolaire (60% de la population 4-6ans), il vise à compléter les efforts d'un enseignement de qualité pour les enfants 4-6 ans afin d'assurer l'égalité des chances pour un cursus scolaire réussi pour tous, il voudrait s'appuyer sur la participation de la communauté dans une démarche non formelle géré par des ONG implantés dans le milieu.

### **3-1 Bilan quantitatif des programmes d'éducation non formelle**

#### **A- Programme de l'E2C**

L'effectif cumulé des bénéficiaires de l'école de la 2ème chance de 1999/2000 à 2007/2008 a atteint quelque 296.116 bénéficiaires, comme il ressort du tableau ci-dessous. Cet effectif atteint cette année 32.419 bénéficiaires de l'école de la 2ème Chance dont 17.940 filles. A cet effet 262 conventions ont été conclues avec des associations qui sont subventionnées et qui agissent à proximité pour identifier, inscrire, organiser des cours de l'ENF et préparer les enfants à une insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

**Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires de l'école de la 2ème chance 2000 à 2008**

Années	bénéficiaires	Dont filles	Pourcentage des filles
1999/2000	34.859	24.207	69,4
2000/2001	29.676	19.016	64,1
2001/2002	42.136	25.100	64,8
2003/2002	27.442	17.743	64,7
2003/2004	23.822	15.447	64,8
2004/2005	34.950	20.865	59,7
2005/2006	34.294	19.445	56,7
2006/2007	36.518	20.132	55,1
2007/2008	32.419	17.940	55,3
<b>total</b>	<b>296.116</b>	<b>179.895</b>	<b>60,7</b>

La répartition des bénéficiaires de l'ENF au cours l'année 2007-2008 selon le genre confirme la tendance de priorisation des filles qui représentent 55.3% parmi les bénéficiaires.

Concernant les catégories de population les plus vulnérables où l'école de la 2ème chance est la seule chance d'inclusion 61.134 des enfants bénéficiaires de l'E2C sont en situation de travail ; 2.885 sont des enfants en conflit avec la loi se trouvant dans les centres de sauvegarde et 3.363 enfants sont en situation de la rue.

#### **Le bilan de la réinsertion**

L'objectif du programme de l'école de la deuxième chance est de favoriser la réinsertion des jeunes déscolarisés ou non scolarisés soit dans le système d'enseignement formel, soit dans la formation professionnelle ou en les préparant à une insertion dans la vie active.

Le bilan de la réinsertion des bénéficiaires de l'éducation non formelle dans l'enseignement formel ou dans la formation professionnelle est très encourageant. Le nombre des enfants ayant réussi une réinsertion aussi bien dans l'enseignement formel que dans la formation professionnelle augmente d'une année à l'autre comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 12 : Evolution des bénéficiaires insérés**

Types Années	Insérés Ecole formelle	Insérés Formation professionnelle
99-00	1.229	30
00-01	1.874	90
01-02	3.005	0
02-03	4.958	93
03-04	2.813	280
04-05	3.270	1.305
05-06	3.527	1.426
06-07	4.551	1.596
07-08	9.946	3.486
<b>total</b>	<b>35.173</b>	<b>8.306</b>

## **B -Le programme de lutte contre l'abandon scolaire**

### **Les produits du programme**

Des guides sont élaborés et validés. Il s'agit d'un :

- Guide d'identification des élèves à risque d'abandonner l'école,
- Guide de procédure et de gestion du soutien éducatif ;
- Guide d'écoute.

### **Les cellules de veille**

La mise en place des cellules de veille au niveau des établissements scolaires et des commissions de suivi de la mise en œuvre du programme aux niveaux régional et provincial, lancée depuis le début novembre 2005, représente la première phase de la mise en œuvre du programme de soutien éducatif. 72% des établissements de l'enseignement primaire ont bénéficié de la mise en place de cellules de veille la 1ère année de la mise en œuvre du programme, 92% la 2ème année, et 93% en 2007/2008.

Un cycle de formation des membres des cellules de veille est lancé, il vise à élaborer des plans d'actions spécifiques sur la base des outils produits par le programme de diagnostic de gestion et d'instauration d'espaces d'écoutes.

### **Les résultats du programme du soutien éducatif**

Pendant les trois années de mise en œuvre du programme près de 434.000 élèves ont bénéficié des programmes de soutien éducatif :

En 2005/2006, date de démarrage du programme, 133.000 élèves ont bénéficié du soutien scolaire. Parmi les 133.000 enfants soutenus 98% sont retenus dans l'école.

En 2006/2007, 154.423 élèves ont bénéficié du soutien scolaire. Parmi les 154.423 enfants soutenus 97% sont retenus dans l'école.

En 2007/2008, 146.534 élèves ont bénéficié du soutien scolaire. Parmi les 146.534 enfants soutenus 3433 ont abandonné ç- à- d 97.7% sont retenus dans l'école.

## **3-2 Les programmes de l'Alphabétisation des adultes**

Programmes destinés aux adultes plus de 15 ans, il visent à offrir à la population analphabète les compétences de base en matière d'écriture de lecture et de calcul pour permettre une meilleure capacitation de cette population permettant l'autonomisation de ces catégories de la population et leurs intégration dans le tissu socio-économique et les efforts de développement.

Ces programmes sont structurés autour de quatre composantes :

- Programme général : programme annuel réalisé en collaboration avec le département de l'Education Nationale et destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de plus de 15 ans.
- Programme des opérateurs publics : Programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations analphabètes bénéficiant de leurs services.

- Programme des associations : c'est un vaste programme de soutien financier, logistique et technique, lancé depuis décembre 1998 dans le cadre d'un partenariat avec les ONG.
- Programme des entreprises : qui est un programme de formation destiné aux salariés des entreprises.
- En plus de des programmes de post-Alphabétisation destinés aux néo-alphabètes pour permettre le soutien des compétences acquis et leur utilisation dans la vie courante.

### 3-4 Bilan quantitatif des Programmes d'alphabétisation

Depuis, 1999-2000, le nombre des bénéficiaires des cours d'alphabétisation ne cesse d'accroître. Il est passé de 233.650 en 1999-2000 à 655.478 en 2005-2006. Durant cette période, c'est à dire sur une durée de 7 années, près de 3 millions de personnes (2.786.582) ont été alphabétisées, dont près de 2 millions (1 861 444) l'ont été au cours des 4 dernières années seulement.

**Tableau 13 : Evolution cumulée des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation depuis 1999-2000**

Année	Effectif	Cumul
1999 - 2000	233.650	233.650
2000 - 2001	301.488	535.138
2001- 2002	390.000	925.138
2002 – 2003	286.425	1.211.563
2003 – 2004	450.335	1.661.898
2004 - 2005	469.206	2.131.104
2005 – 2006	655.478	2.786.582
2006- 2007	709.155	3.495.737
2007- 2008	651.263	4.147.000

Avec un accroissement variable d'une année à l'autre, on note néanmoins, durant ces neuf années, un taux d'accroissement global important.

Par ailleurs, les réformes entreprises ont permis de faire baisser le taux d'abandon de 70% en 1996 à près de 20% actuellement et d'augmenter le rendement des programmes à plus de 60%. De même, le taux de participation des femmes aux cours d'alphabétisation dépasse actuellement 83.4% du nombre global des bénéficiaires ce qui montre l'intérêt croissant de tous les intervenants à l'égard du genre féminin.

## Contribution des programmes d'intervention de l'Alphabétisation des adultes

1. Programme général	27%
2. Programme des opérateurs publics	17%
3. Programme de la société civile	55,4%
4. Programme des entreprises	0,6%

### 4- Bilan qualitatif des programmes ENF et Alpha

#### 4-1 Sur le plan institutionnel et organisationnel

- La création d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle en novembre 2002.
- L'introduction d'une culture d'objectifs et d'évaluation dans les programmes d'alphabétisation des adultes ;
- L'organisation du système d'alphabétisation des adultes autour de quatre grands programmes mentionnés ci-dessus et l'éducation non formelle autour de deux grands programmes : l'école de la 2ème chance et le programme de lutte contre l'abandon scolaire.
- Le renforcement de la décentralisation par la création au sein des Académies Régionales d'Education et de Formation et des délégations de l'Education Nationale de services chargés de la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de l'éducation non formelle dont le rôle est la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action régionaux et provinciaux.
- La mise en place des structures de concertation afin d'assurer une bonne coordination entre les différents intervenants, il s'agit de la commission ministérielle présidée par Monsieur Le Premier Ministre et des commissions provinciales présidées par les Gouverneurs.

#### 4-2 Sur le plan pédagogique et les moyens didactiques

##### ➤ Révision des programmes éducatifs et outils pédagogiques d'alphabétisation

En 2004 -2005, le programme d'alphabétisation a été réaménagé tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu. Jugé insuffisant pour l'acquisition des compétences de base, le nombre d'heures de formation est passé de 200 à 300 heures.

Le manuel a été réorganisé, afin de correspondre au nouvel agencement du curriculum qui s'articule désormais en deux niveaux : le premier destiné à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture, calcul et communication orale ; le second dédié à des apprentissages en rapport avec des compétences nécessaires à la vie courante.

##### ➤ Elaboration de nouveaux manuels sectoriels d'alphabétisation

Avec la multiplication de ses partenaires parmi les autres secteurs publics, le DAENF, en application de l'une de ses missions consistant à élaborer les contenus et les outils pédagogiques

pour les actions d'alphabétisation au niveau national, a entamé l'élaboration de nouveaux manuels d'alphabétisation avec des guides spécifiquement dédiés pour les secteurs impliqués dans les programmes d'alphabétisation. Trois secteurs sont concernés dans l'immédiat par cette initiative: le secteur du Tourisme, celui de l'Artisanat et celui des Bâtiments et Travaux Publics.

#### ➤ **Elaboration des manuels de l'éducation non formelle**

- Trois modules de formation au profit des éducateurs de l'éducation non formelle ;
- Un guide d'utilisation du dispositif pédagogique relatif à la méthodologie apprendre à apprendre ;
- Fiches pédagogiques intégrant la méthodologie apprendre à apprendre dans le curricula de l'éducation non formelle ;
- 4 curricula ENF destinés aux bénéficiaires de l'école de la 2ème chance :
  - manuel d'insertion scolaire ;
  - manuel d'insertion professionnelle ;
  - manuel pour le milieu rural ;
  - manuel pour l'insertion sociale.
  - Et des guides destinés aux éducateurs selon chaque curriculum.

#### ➤ **Formation des intervenants**

La formation représente un axe à part entière de la stratégie du Gouvernement en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, dont l'objectif est d'améliorer les compétences des intervenants et de les doter des capacités professionnelles et des moyens éducatifs adéquats pour assumer efficacement les tâches qui leur sont imparties dans le cadre des missions du département chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.

Ainsi, plusieurs sessions de formation ont été organisées visant :

- Le renforcement des compétences des formateurs notamment ceux relevant des ONG ;
- La formation des superviseurs et des gestionnaires de projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle sur les domaines liés à la gestion, au suivi et à l'évaluation de projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- Le renforcement des compétences locales (inspecteurs et cadres des services des Académies et des Délégations de l'Education Nationale) en matière de gestion et de contrôle des projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- Le renforcement des compétences des formateurs régionaux en éducation non formelle.

#### ↪ **Développement de la communication**

- Mise en place de comités de concertation par programme d'intervention.
- Edition d'un bulletin de liaison « Rissalat Annour » pour informer les partenaires et échanger les expériences et les informations sur des sujets liés aux activités du département.
- Création et lancement d'un site web du département [www.alpha.gov.ma](http://www.alpha.gov.ma).

- Organisation de campagnes de sensibilisation des bénéficiaires potentiels par des affiches et des spots publicitaires télévisés.

#### **Développement et diversification du partenariat**

- Mobilisation des acteurs potentiels afin de diversifier les programmes et augmenter le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- Conclusion de conventions de partenariat avec divers acteurs (Départements ministériels, établissements publics, collectivités locales, fédérations et associations professionnelles, associations, syndicats, universités, entreprises,...etc.).

#### **Développement des études, des enquêtes et de la recherche**

- Réalisation d'une enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation en vue de disposer d'informations fiables sur l'état de l'analphabétisme, de la non scolarisation et de la déscolarisation, d'identifier le profil et les besoins et attentes des populations cibles et d'aider à la prise des décisions en matière d'élaboration de politique et de programmes adaptés.
- Réalisation de l'étude sur l'évaluation de la campagne nationale « Massirat Ennour » en vue, d'une part de recenser les acquis du programme qu'il sera nécessaire de renforcer et d'autre part de relever les insuffisances de l'expérience tout en expliquant leurs raisons et en éclairant les pistes à emprunter pour les surmonter.
- Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de classification des ONG agissant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, en vue d'aider à la sélection de ces dernières et d'inscrire le partenariat avec la société civile dans un cadre de transparence, d'équité et d'efficience.
- Réalisation d'une étude sur le renforcement des capacités des associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle (2006).
- Réalisation d'une enquête pour diagnostiquer les contraintes entravant le bon déroulement de l'insertion scolaire.
- Réalisation d'une Etude sur l'évaluation des écoles de l'Education Non Formelle (2002).
- Réalisation d'une étude sur le coût de la non scolarisation (2004/2005).
- Réalisation d'un recensement des enfants non scolarisés par les enfants scolarisés (2006).
- Réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie de préscolaire communautaire (2007);
- Réalisation d'une étude sur la typologie des projets des associations de l'ENF.

#### **Développement de la post-alphabétisation**

- Réalisation d'une étude sur la stratégie à adopter en matière de post-alphabétisation basée sur l'évaluation des acquis de la phase d'alphabétisation et sur l'identification des besoins et des compétences à renforcer.

- Production de livrets thématiques au profit des néo-alphabètes sur différents sujets (la Moudawana, la Conservation foncière, la santé, le civisme, le développement rural, l'eau, l'environnement).
- Poursuite de la diffusion d'une revue destinée essentiellement aux néo-alphabètes « Massirat Ennour ».

### **4-3 Coopération et partenariat dans le domaine de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle :**

#### **4-3.1 Coopération Bilatérale**

- Lancement, avec la coopération MAROC/ESPAGNE, d'un projet d'appui aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans les provinces du Nord et de l'Oriental (ouverture de classes d'ENF, formation des gestionnaires, des alphabétiseurs et des éducateurs de l'ENF et équipement informatique des services provinciaux).
- Développement de la Coopération MAROC/USA :
  - Lancement de la composante alphabétisation du projet « améliorer l'éducation et l'employabilité pour un futur meilleur » (ALEF financé par l'USAID) visant le renforcement des curricula par des contenus axés sur le Code de la Famille et l'expérimentation d'une nouvelle approche d'intervention basée sur l'utilisation des dialectes comme étape de pré alphabétisation (1600 bénéficiaires).
  - Financement du projet ADROS destiné à offrir une 2ème chance aux petites filles bonnes, enfants en métiers de mécanique et artisanat et s'est élargie au soutien éducatif ce projet a donné lieu à la prise en charge de 3983 enfants dans les régions de Casablanca-Rabat et Marrakech.
- Coopération MAROC-FRANCE dans le cadre du COPEP et à travers le projet APEF il vise essentiellement à développer des actions de formation des cellules de veille dans 4 régions du royaume.
- Coopération avec la Communauté française de Belgique (CFWB) dans le cadre bilatéral ou tripartite avec l'Unicef elle a permis l'élaboration de curricula spécifiques pour les enfants apprentis dans l'artisanat aux enfants en milieu rural, il est dirigé vers le soutien de la stratégie d'intervention de la DENF.

#### **4-3.2 Coopération multilatérale**

- Mise en œuvre du Projet « Amélioration de la formation de base des adultes » (Alpha Maroc financé par la Banque Mondiale). Ce projet financé par la Banque Mondiale vise:
  - l'amélioration de la qualité des programmes par la rénovation des manuels existants et l'élaboration de nouveaux manuels adaptés aux différents groupes cibles ;
  - la formation des formateurs d'animateurs et d'alphabétiseurs ;
  - le renforcement de la gestion du système en mettant l'accent sur l'approche participative et de proximité.

- La Banque Mondiale a contribué à la réalisation d'une étude d'évaluation des écoles d'E.N.F réalisée en collaboration avec les associations partenaires.

- Développement de la coopération Maroc/UNESCO :

- Elaboration et mise en place d'un logiciel pour la gestion des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;

- Réalisation du projet d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'Entente signé entre le Secrétariat d'Etat et l'UNESCO. Ce projet pilote qui vise la mesure des niveaux d'alphabétisation de la population a été lancé par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU) dans 5 pays dont le Maroc avant d'être généralisé aux pays en développement. Il a pour objectif de produire des données de qualité sur le niveau d'alphabétisation de la population dans son ensemble.

- Réalisation d'un projet de post alphabétisation et d'intégration sociale des femmes dans les provinces de Ouarzazate et Zagoura dans le cadre de l'initiative LIFE.

- La réalisation d'un projet au profit des jeunes filles (14 – 16 ans) du milieu rural non scolarisées ou déscolarisées dans les 4 provinces (Projet -AGFUND 522/MOR/10) qui consiste à :

- L'élaboration et la production d'un guide pédagogique pour les animateurs ;
- L'aménagement de 10 salles de classes et leur dotation en matériel nécessaire à l'initiation aux 3 métiers.

- (I.U.E.) de Hambourg : Cet institut a contribué à l'impression des travaux du premier séminaire national sur l'E.N.F, par l'acquisition de matériel informatique et par un fond documentaire.

- Développement de la Coopération MAROC /UNICEF

C'est l'organisation qui a le plus soutenu le programme d'éducation non formelle. Elle a soutenu les réalisations suivantes :

- Une étude sur les catégories d'enfants non scolarisés ou déscolarisés ;
- La formation des animateurs des associations partenaires ;
- Un guide pédagogique d'éducation sur les droits de l'enfant (réalisation et impression) ;
- La contribution au projet tripartite MEN- CFWB/APEFE – UNICEF pour les enfants en activité dans l'artisanat : analyse des besoins en éducation de ces enfants, identification des compétences de base et traduction en arabe du curriculum produit, contribution à la production de fiches pédagogiques ;
- Réalisation d'une étude sur le coût de la non scolarisation ;
- Réalisation d'une rencontre nationale des coordonnateurs des cellules de veille ;
- Contribution à l'opération du recensement des enfants non scolarisés par les enfants scolarisés.

- La coopération avec le BIT/IPEC programme de lutte contre le travail des enfants :
  - Parrainer des enfants bénéficiaires de l'éducation non formelle ;
  - Réaliser un projet avec l'AREF du Gharb dans le cadre du programme de lutte contre l'abandon scolaire. L'objectif de ce projet est de produire les outils et les instruments de travail ainsi que la formation des membres des cellules de veille ;
  - Participation à la réalisation de l'étude sur le préscolaire communautaire ;
  - Contribuer à la réalisation de séminaires sur l'éducation non formelle;
  - L'actualisation et la reproduction du Kit programme de lutte contre l'abandon scolaire.

## **5- Contraintes et Perspectives**

### **5-1 On peut énumérer les contraintes suivantes :**

- La difficulté pour des associations partenaires à mobiliser des fonds pour compléter les subventions accordées par le département;
- La persistance et l'ampleur du phénomène de l'abandon scolaire ;
- L'absence de textes réglementaire régissant l'éducation non formelle, certification et passerelles ;
- L'insuffisance de moyens pour l'amélioration et l'extension de l'offre ;
- La dispersion géographique et l'hétérogénéité de la population cible ;

### **5-2 Défis majeurs à relever**

- Surmonter les contraintes d'ordre financier (mobilisation et gestion des ressources) ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs potentiels ;
- Poursuivre et renforcer la formation des divers intervenants ;
- Evaluer et réajuster régulièrement les actions ;
- Diversifier les programmes d'intervention ;
- Réajuster la stratégie d'intervention ;
- Développer des programmes spécifiques d'insertion socioprofessionnelle pour la population des 12-15 ans dans le cadre d'une formule de type « école atelier ou école/exploitation agricole » ;
- Etablir des passerelles entre (formel, non formel, formation professionnelle);
- Certifier les acquisitions des bénéficiaires de l'alphabétisation et de l'ENF.

### **5-3 Objectifs quantitatifs et qualitatifs**

Conformément à la charte de l'éducation et de la formation, les objectifs stratégiques du Gouvernement visant à endiguer l'analphabétisme d'une manière progressive et assurer le droit à l'éducation à ceux qui en sont privés, dans le cadre de programmes intégrés et complémentaires en vue d'atteindre un niveau de rendement élevé. Pour réaliser les objectifs assignés, le

Département chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle a organisé son action autour de 3 pôles :sont :

i. En amont d'abord, grâce à un programme de lutte contre l'abandon scolaire dans le primaire en offrant aux enfants en difficultés des formes de soutien éducatif adéquates pour prévenir la déscolarisation des enfants et les empêcher de grossir les rangs des analphabètes ;

ii. Ensuite, aux enfants déscolarisés ou qui n'ont jamais été scolarisés, des programmes adaptés d'éducation non formelle sont dispensés pour leur permettre de se réinsérer soit en réintégrant le cursus scolaire formel, soit en acquérant une formation professionnelle ;

iii. Enfin, la population âgée de 15 ans et plus bénéficie de programmes d'alphabétisation pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires en lecture, écriture et calcul. Des actions de sensibilisation sont également conduites dans les différents sujets liés au civisme, à la santé, à la planification familiale, ...

Stratégie d'appui à l'amélioration de la qualité, mise en œuvre, en cours, ou Programmées dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle:

Pour la qualité, l'approche est basée sur :

- Rendre les programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle de plus en plus attractifs afin qu'ils intéressent les populations cibles dans leur diversité et qu'ils attirent même les plus hésitants parmi eux.
- Réunir toutes les conditions qui favorisent la rétention des inscrits aux programmes jusqu'à achèvement du cycle.
- Améliorer la qualité des acquisitions, c'est-à-dire des connaissances de base (lecture, écriture et calcul) transposables à de nouvelles situations et des compétences utilisables dans la vie courante des alphabétisés, leur vie communautaire et dans leur activité économique le cas échéant.
- Elargir et diversifier le champ d'action de l'éducation non formelle.
- Instaurer un système de gestion pour une bonne gouvernance des programmes.
- Diversifier les programmes éducatifs répondant aux besoins des populations cibles ;
- Diversifier des sources de financement des programmes d'intervention ;
- Décentraliser et déconcentré la gestion des programmes ;
- Diversifier la coopération internationale.



### **III- L'Enseignement supérieur**

## Les principales réformes et innovations du secteur

### 1- L'organisation, la structure la gestion de l'Enseignement Supérieur

- La nouvelle organisation du système de l'enseignement supérieur tire ses fondements de la nécessité d'appuyer l'autonomie de l'université, son ouverture sur l'environnement socio-économique et le développement de son interactivité avec ledit environnement. Elle vise aussi à instaurer des mécanismes de coordination, d'orientation, d'évaluation et du contrôle.
- Le nouveau cadre juridique organisant le système de l'enseignement supérieur (loi 01-00) a instauré une organisation de ce système comprenant les structures suivantes :
  - Le Conseil Supérieur de l'Enseignement ;
  - L'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ;
  - L'autorité gouvernementale chargée de la formation des cadres ;
  - Les ministères de tutelle des établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
  - Le conseil de l'université ;
  - La Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur;
  - Le conseil de coordination des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
  - La commission de coordination de l'enseignement supérieur privé ;
  - Une instance nationale d'évaluation créée au sein du Conseil National de l'Enseignement ;
  - Un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à leur environnement économique et professionnel (prévu mais non encore créé).

Depuis l'année 2000 l'ensemble des composantes de l'enseignement supérieur au Maroc, publiques et privées relevant ou ne relevant pas des universités, sont régies par un même cadre juridique qui est la loi 01-00 organisant l'enseignement supérieur.

- Les universités publiques sont des établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, culturelle, administrative et financière. Elles sont placées sous la tutelle de l'Etat, laquelle a pour objet de faire respecter, par les organes compétents des universités, les dispositions de la loi, en particulier celles relatives aux missions qui leur sont dévolues.
- Le conseil de l'université délibère sur toutes les questions relatives aux missions et à la bonne marche de l'université. A titre d'exemple, il donne son avis sur les demandes d'accréditation présentées par les établissements universitaires. Il approuve les projets de création de filières de formation et de recherche, adopte le projet de budget de l'université et répartit les crédits entre les différents établissements universitaires.
- Le conseil de l'université est composé des représentants des enseignants, des personnels, des étudiants et du secteur économique (sept représentants dont les présidents des chambres professionnelles et un représentant de l'enseignement supérieur privé) et des élus locaux.
- Le président de l'université est nommé, après sélection par une commission sur la base d'un appel à candidatures et présentation d'un projet de développement de l'université. Il est

ordonnateur des recettes et des dépenses de l'université et nomme et affecte l'ensemble des personnels de l'université.

- L'ensemble des filières de l'enseignement supérieur qui conduisent à un diplôme national sont soumises à l'accréditation après avis de la commission Nationale de coordination de l'enseignement supérieur.

- Le système de l'enseignement supérieur, dans sa globalité, est soumis à une évaluation régulière portant sur sa rentabilité interne et externe et touchant tous les aspects pédagogiques et de recherche. Cette évaluation se base, en plus des audits pédagogiques, financiers et administratifs, sur l'auto-évaluation de chaque établissement et le sondage périodique des avis des acteurs éducatifs et leurs partenaires. Les résultats de l'évaluation sont présentés au parlement par le gouvernement et au conseil de la région, où se situe l'université, par le président de l'université.

- Une synthèse des résultats de l'évaluation est publiée par les autorités chargées de l'éducation au niveau national et régional.

- Le système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur au Maroc est basé donc sur l'accréditation de toutes les filières conduisant à un diplôme national et sur l'évaluation qui comprend l'autoévaluation et l'évaluation externe par une entité indépendante qui est l'instance d'évaluation créée au sein du Conseil Supérieur de l'Enseignement et totalement indépendante du Ministère et de chaque université.

## **2- Les buts et les objectifs de l'enseignement supérieur et les missions des universités**

La loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, adoptée en mai 2000 sur la base des orientations de la Charte Nationale de l'Education et de Formation adoptée en 1999, a fixé les principaux objectifs poursuivis pour l'enseignement supérieur :

- la formation des compétences et leur promotion ainsi que le développement et la diffusion des connaissances dans tous les domaines du savoir ;

- la contribution aux progrès scientifique, technique, professionnel, économique et culturel de la Nation, en tenant compte des besoins du développement économique et social ;

- la maîtrise et le développement des sciences, des techniques et du savoir-faire, par la recherche et l'innovation ;

- la valorisation du patrimoine culturel marocain et le rayonnement de ses valeurs ancestrales.

Ces objectifs sont réalisés à travers les universités et les établissements de l'enseignement supérieur publics et privés ne relevant pas des universités.

Les missions des universités telles définies par la loi peuvent être résumées comme suit :

- la contribution au renforcement de l'identité islamique et nationale ;

- la formation initiale et la formation continue ;

- le développement et la diffusion du savoir, de la connaissance et de la culture;

- la préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active notamment par le développement des savoir-faire ;
- la recherche scientifique et technologique ;
- la réalisation d'expertises ;
- la contribution au développement global du pays ;
- la contribution à la promotion des valeurs universelles.

### **3- La réforme du système pédagogique**

- Les enseignements dispensés par les établissements universitaires sont organisés en cycles, filières et modules, et sanctionnés par des diplômes nationaux.
- L'architecture des diplômes de tous les établissements à accès ouvert (92% des étudiants de l'université) est celle du système LMD (Licence, Master et Doctorat ou 3 ; 5 ; 8).
- Les filières de formation sont constituées de modules semestriels obligatoires communs à toutes les universités et de modules semestriels optionnels qui traduisent la diversité entre les universités dans le respect du libre choix de l'étudiant.
- Dans ce nouveau système, les enseignements comprennent des tronc communs et des passerelles entre les différentes filières et entre les différents établissements. Les enseignements assoient le cursus de l'étudiant sur l'orientation, l'évaluation et la réorientation et sont basés sur l'acquisition des modules, sur des évaluations régulières et la capitalisation des modules acquis.
- Les universités peuvent, dans les conditions prévues par leur règlement intérieur, instaurer des diplômes d'université dans le domaine de la formation initiale et dans celui de la formation continue. Ces diplômes peuvent faire l'objet d'une accréditation par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur. Les diplômes accrédités peuvent être reconnus équivalents aux diplômes nationaux.

## Les principales politiques et réalisations du secteur

### 1- Les principales évolutions quantitatives du secteur

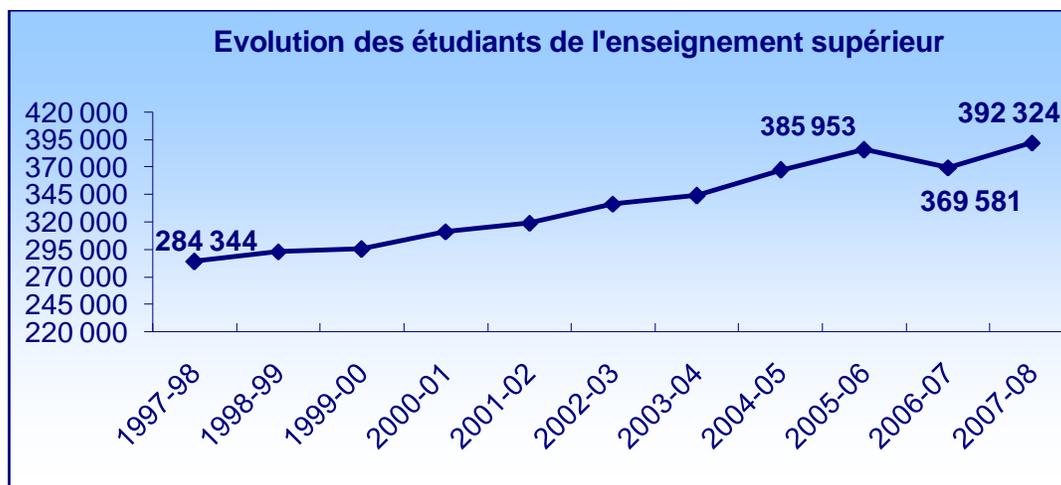
L'enseignement Supérieur au Maroc se compose de l'enseignement supérieur public et de l'enseignement supérieur privé. L'enseignement supérieur public comprend l'enseignement supérieur universitaire et l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités.

#### 1-1 Evolution globale du système

- **L'enseignement Supérieur public** regroupe 322 établissements dont :
  - 97 établissements universitaires relevant de 15 universités implantées dans 22 villes universitaires ;
  - 63 établissements ne relevant pas des universités, dont 25 établissements d'enseignement scientifique et technique, 15 établissements de formations économiques juridiques administratives et sociales, 23 établissements de formation pédagogique ;
  - 35 centres de formation des instituteurs (CFI) ;
  - 127 établissements relevant de la formation professionnelle qui recrutent des candidats titulaires du baccalauréat.
- **L'enseignement supérieur privé** comprend 460 établissements qui ont inscrits 44512 étudiants en 2007-08 dont 19444 étudiants dans la formation professionnelle privée post-baccalauréat.
- **Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur**, dans toutes ses composantes, a atteint 392324 étudiants en 2007-2008, répartis comme suit:
  - 72 % dans l'enseignement supérieur universitaire ;
  - 6,4% dans les établissements publics ne relevant pas des universités y compris les établissements de formation pédagogique ;
  - 15,2 % dans les établissements de la formation professionnelle post-baccalauréat ;
  - 6,4 % dans l'enseignement supérieur privé.

Le nombre total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur avec toutes ses composantes publiques et privées a connu une évolution importante dont la tendance est représentée par le graphique ci-dessous (1998-2007) :

**Graphe 2 : Evolution des étudiants de l'enseignement supérieur**



La baisse brutale en 2006-2007 est due au passage du système de licence en 4 ans au système de licence en 3 ans dans le cadre du LMD (sortie de 2 promotions de licence en 2006).

**Comparé à l'effectif de la population**, le nombre d'étudiants représente **1270** pour **100.000** habitants et **12,7%** de la population de **la tranche d'âge 19-23 ans**.

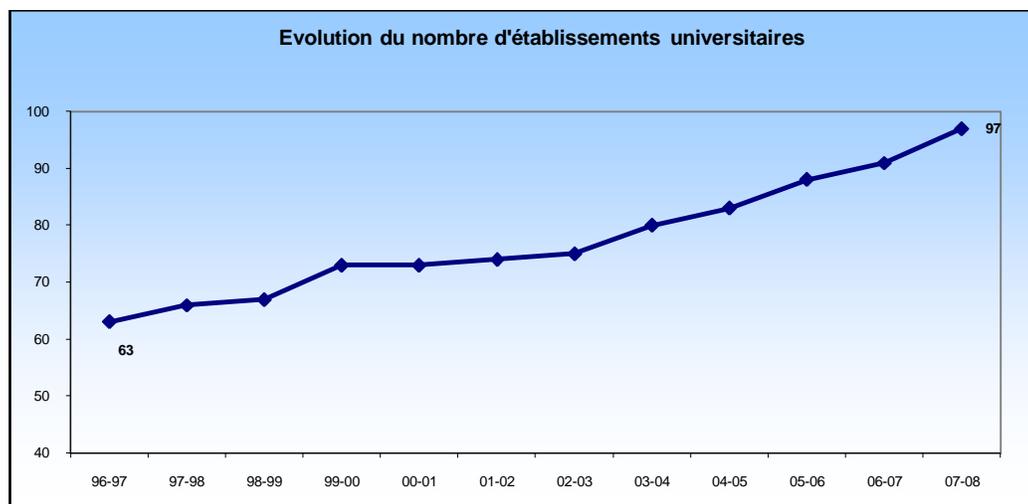
L'inscription de la femme dans l'enseignement supérieur a connu une évolution notable puisque le taux de féminité parmi les étudiants de l'enseignement supérieur est passé de 43,11% en 1998 à 46,9% en 2007-2008.

#### ↳ **Les établissements**

L'enseignement supérieur universitaire est constitué de 97 établissements d'enseignement dont :

- 4 facultés de l'enseignement originel ;
- 14 facultés des sciences juridiques, économiques et sociales ;
- 14 facultés des lettres et des sciences humaines ;
- 11 facultés des sciences ;
- 10 facultés polydisciplinaires ;
- 11 écoles d'ingénieurs ;
- 9 écoles supérieures de technologie ;
- 7 facultés des sciences et techniques ;
- 9 écoles de commerce et de gestion ;
- 4 facultés de médecine et pharmacie ;
- 2 facultés de médecine dentaire ;
- 1 faculté des sciences de l'éducation ;
- 1 école de traduction.

**Graph 3 : Evolution des étudiants de l'enseignement supérieur**



#### ↳ **Les bacheliers**

Le nombre de bacheliers a augmenté, pendant les dix dernières années avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,3% passant de 77859 en 1999 à 95242 en 2008.

#### ↳ **Effectif global des étudiants**

L'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire est passé de 250763 en 1996-1997 à 282438 étudiants en 2007-2008, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 1.1%. L'effectif des étudiants de 3ème cycle représente 10,3% de l'ensemble des étudiants en 2007-2008. Il est passé de 20022 à 29073 étudiants durant la même période. La part des filles représente 48% du total des étudiants en 2007-2008 alors qu'elle n'était que de 41% en 1996-1997.

#### ↳ **Les enseignants**

L'effectif des enseignants, qui était de 9591 en 1996-1997, est passé à 9995 en 2007-2008, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 0,37%. Le taux de féminité, parmi les enseignants, est passé de 23% en 1996-1997 à 24% en 2007-2008.

#### ↳ **La capacité d'accueil**

L'infrastructure d'accueil des établissements d'enseignement supérieur universitaire, mesurée par le nombre de places physiques offertes par les établissements, s'est élargie passant de 240 149 en 1996-1997 à 311700 en 2007-2008, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% contre 1,1% seulement comme taux de croissance du nombre d'étudiants, ce qui dénote d'une très nette amélioration des conditions matérielles d'étude et de recherche durant cette période.

#### ↳ **L'action sociale en faveur des étudiants**

Dans le cadre de l'appui à l'action pédagogique et de l'aide pour l'accès à l'enseignement supérieur par les étudiants issus des couches relativement pauvres, le système d'aide aux étudiants démunis a été renforcé. Ce système comprend des bourses d'étude, l'hébergement et la

restauration dans les cités et les internats. Le programme d'aide est complété par des activités culturelles et sportives en faveur des étudiants.

- **Les bourses** : Le nombre de boursiers tous cycles confondus, s'élève à 113 063 en 2007-2008, soit 40% de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire.
- **Les résidents dans les cités et internats universitaires** : Au nombre de 33983, les résidents représentent 12% de l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements universitaires en 2007-2008 et près de 30% des étudiants dont les parents n'habitent pas les villes universitaires. Les filles représentent 58,7% des résidents alors que le taux de féminité ne représente que 48% de l'ensemble des étudiants ; ce qui dénote d'une ségrégation positive en faveur des filles.
- Dans le cadre de la promotion des activités sportives universitaires, le Ministère a arrêté un programme au niveau national et régional, qui prévoit l'organisation de plusieurs championnats de cross-country, d'athlétisme, et de football, en plus de la participation du Maroc aux championnats mondiaux universitaires.
- La couverture sanitaire constitue l'une des principales actions sociales que le Ministère entreprend d'assurer aux étudiants. Le système de couverture sanitaire des étudiants est sur le point d'aboutir.

## 2- Principales réalisations en matière de la réforme

### 2-1 Réforme pédagogique

Les réalisations effectives comprennent :

- la mise en œuvre progressive du nouveau système pédagogique basé sur les filières, les modules semestriels et le contrôle continu à partir de la rentrée universitaire 2003-2004 ;
- l'adoption de l'architecture des diplômes LMD dans l'ensemble des établissements à accès libre ;
- la mise en place du système d'accréditation des filières de licence dans les établissements universitaires à accès libre ;
- l'accréditation des filières de licence fondamentale à partir de 2003-2004 et sortie de la première promotion de la nouvelle licence en 2006 ;
- le démarrage de la réforme pédagogique au niveau du Master à partir de l'année 2006-2007 et sortie de la 1ère promotion du Master en 2008 ;
- le démarrage de la réforme dans les établissements à accès sélectif à partir de la même année ;
- le lancement des licences professionnelles à partir de l'année 2005-2006 dans les établissements à accès ouvert (dont les lauréats souffraient de grandes difficultés d'insertion) ;
- le démarrage de la réforme des études doctorales à partir de l'année 2007-2008 ;
- le développement des formations spécifiques contractuelles pour répondre aux plans, programmes et grands projets nationaux structurants :

- Programme de mise en œuvre de l'initiative de formation de 10 000 ingénieurs par an en 2010 ;
- Programme de formation pour l'offshoring qui vise la formation de 6250 cadres supérieurs de niveau Bac +2 à Bac + 5 dans les métiers de l'offshoring ;
- Programme de formation de près de 6000 cadres sociaux en partenariat avec le Ministère du développement social dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) ;
- Programme de formation de 3300 médecins par an à l'horizon 2020.

## **2-2 Gouvernance et renforcement de l'autonomie des universités**

Plusieurs actions ont été entreprises dans ce domaine dont principalement :

- le renouvellement des structures de gestion des universités avec une forte représentation des secteurs économiques et des élus ;
- la mise en œuvre de la nouvelle procédure de sélection des présidents des universités et des établissements universitaires qui se base sur un appel à candidature et un projet d'établissement ;
- l'élargissement des attributions des structures de gestion des universités et exercice, par les présidents des universités, de toutes leurs prérogatives d'ordonnateurs des recettes et des dépenses des universités ;
- la création des instances de coordination, d'accréditation, d'orientation et d'évaluation :
  - la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur ;
  - le conseil de coordination des établissements ne relevant pas des universités ;
  - la commission de coordination de l'enseignement supérieur privé ;
  - le conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) ;
  - l'instance nationale d'évaluation créée au sein du CSE.

## **2-3 Ressources humaines**

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines diverses mesures ont été prises dont :

- l'amélioration des conditions matérielles des enseignants chercheurs ;
- le transfert de tous les actes de gestion des ressources humaines du service central aux universités sauf le pouvoir réglementaire (arrêtés), en attendant la mise en place d'un statut des personnels des universités auquel les enseignants, qui préfèrent rester fonctionnaires de la fonction publique, s'opposent ;
- l'application d'un nouveau système de promotion pour l'encouragement du mérite et la motivation des enseignants chercheurs ;
- la promotion et le renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux ;
- le lancement d'une étude sur le référentiel des emplois et compétences pour le personnel administratif du Département ;
- la création de la Fondation Mohamed VI de la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation qui intervient dans les domaines du logement, de l'assurance et de retraite

complémentaires et de divers services sociaux en faveur des personnels de l'éducation et de formation. Le financement de ses actions est assuré par les contributions de ses membres et par une subvention de l'Etat équivalente à 2% de la masse salariale des personnels de l'éducation et de formation.

#### **2-4 Œuvres sociales des étudiants**

- La création de l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles qui gère ces œuvres et devrait développer des partenariats avec le secteur privé ;
- La préparation d'un système de couverture médicale des étudiants ;
- Le renforcement du système de bourses pour les étudiants des provinces et des familles démunies ;
- L'engagement des discussions avec le secteur bancaire pour la mise en place d'un système de prêts aux étudiants.

#### **2-5 Financement**

Les actions prises dans le domaine du financement concernent en particulier :

- l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur de 6,45% par an entre 2002 et 2008 ;
- l'augmentation du budget de fonctionnement de 6,1% par an au cours de la même période ;
- l'accroissement du budget d'investissement de 8,9% sur la période 2002-2008 ;
- la rationalisation de l'utilisation des moyens disponibles au niveau des universités (infrastructure d'accueil et encadrement) ;
- Le renforcement des actions visant le développement et l'amélioration de l'autofinancement des universités (formation continue, contrat de recherche etc...) ;
- le développement des partenariats avec le secteur économique et social ainsi qu'avec les collectivités locales ;
- la poursuite de la diversification et du développement de la coopération internationale ;
- l'amélioration des capacités de gestion des universités.

#### **2-6 Promotion de l'enseignement supérieur privé**

- Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement de l'enseignement supérieur privé :
  - Le cadre juridique : trois statuts :
    - établissement autorisé ;
    - établissement à filières accréditées ;
    - établissement reconnu.
  - La création de la commission de coordination de l'enseignement supérieur privé qui donne un avis sur les demandes d'accréditation, sur les demandes d'autorisation ou de reconnaissance des établissements de l'enseignement supérieur privé ;

- La signature d'une convention cadre entre l'Etat et les représentants du secteur pour l'encouragement de l'enseignement supérieur privé.
- Préparation des procédures d'autorisation des établissements de l'enseignement supérieur privé, d'accréditation des filières de formation de ces établissements comme pour les établissements publics et de « reconnaissance » des établissements privés par l'Etat. Ceci sera de nature à régler définitivement le problème de l'équivalence des diplômes privés.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme des réformes décidés et lancés en 2000, les résultats obtenus sont bien en deçà des attentes et un programme d'urgence a été élaboré pour donner un nouveau souffle à la réforme.

## Les perspectives de la réforme : Programme d'urgence 2009-2012

Alors que la fin de la décennie de l'éducation et de la formation 2000-2009 s'approche, le bilan des réalisations reste mitigé. Malgré les efforts déployés et en dépit des avancées constatées dans beaucoup de domaines, il reste encore du chemin à parcourir.

Face à ce constat, SM le Roi Mohammed VI a donné ses Hautes Instructions pour que soit élaboré un Plan d'Urgence, visant l'accélération de la mise en œuvre de la réforme sur les quatre prochaines années.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un Plan d'Urgence qui a comme cadre de référence les orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation adoptée par consensus en 1999 et vise à lui donner « un nouveau souffle ».

Au début de 2008, le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a rendu public le premier rapport national sur l'état de l'Ecole et ses perspectives. Le Programme d'Urgence s'organise autour des espaces d'interventions identifiés comme prioritaires par ce rapport, et en constitue la déclinaison opérationnelle.

Par ailleurs, et vu l'obligation de résultats qui sous-tend, le Programme d'Urgence a adopté une méthode de travail qui rompt les méthodes du passé. La démarche retenue repose sur cinq leviers clés :

- la définition d'un programme ambitieux précisé dans ses moindres détails : Espaces d'intervention, Projets, Plans d'action, Plannings, Ressources à mobiliser... ;
- l'adoption d'une logique participative qui a permis d'associer l'ensemble des acteurs majeurs du système d'Education et de Formation à l'élaboration du Programme d'Urgence ;
- l'implication des acteurs terrain pour assurer une déclinaison « de proximité » de chaque mesure identifiée et en garantir la faisabilité concrète ;
- l'élaboration d'un dispositif de suivi rapproché qui permettra la meilleure maîtrise possible de la mise en œuvre des actions ;
- la mise en place d'une plateforme de conduite de changement qui assurera l'adhésion de tous et permettra de donner une nouvelle impulsion à la réforme, à tous les niveaux du système.

### 1- Principe directeur et objectifs du Programme d'Urgence

Le Programme d'Urgence s'articule autour d'un principe directeur stratégique qui constitue la pierre angulaire du programme et témoigne d'une approche à la fois novatrice et pragmatique:

Placer l'apprenant au cœur du Système d'Education et de Formation et mettre les autres piliers du système à son service, à travers :

- Des apprentissages recentrés sur les connaissances et les compétences de base, permettant de favoriser l'épanouissement de l'élève ;
- Des enseignants travaillant dans des conditions optimales et maîtrisant les méthodes et les outils pédagogiques nécessaires ;

- Des établissements de qualité offrant à l'élève un environnement de travail propice à l'apprentissage.

Partant des priorités identifiées par le rapport 2008 du Conseil Supérieur de l'Enseignement, le Programme d'Urgence propose un programme d'action visant à répondre à quatre objectifs clés :

- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université ;
- Affronter les problématiques transversales du système, dont la résolution s'impose pour faire aboutir la réforme ;
- Enfin, si le Programme d'Urgence se veut volontairement ambitieux, l'obligation de se donner les moyens de le réussir est une condition déterminante.

La réussite de la mise en œuvre du Programme d'Urgence reste par ailleurs subordonnée à deux pré requis majeurs:

Le premier est la transformation en profondeur des modes de gestion. La réforme ne se fera pas sans l'instauration d'une culture du résultat, de l'efficacité et de l'évaluation.

A cette fin, la mise en œuvre du Programme d'Urgence devra impérativement se situer en rupture par rapport aux pratiques du passé, et ce, en adoptant une approche innovante, fondée sur une Démarche Projet.

Afin d'intégrer dès le départ les impératifs d'opérationnalisation, les mesures préconisées dans le Programme d'Urgence ont ainsi été structurées en projets homogènes, répondant à des objectifs communs et déclinés en plans d'actions précis.

Le second pré requis consiste en la mise en place d'un dispositif solide de pilotage des préconisations du Programme d'Urgence.

Le Programme d'Urgence pour l'enseignement supérieur est décliné en 11 projets répartis entre les trois espaces : Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université ; Affronter les problématiques transversales du système, et se donner les moyens de réussir.

## **2- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université**

Trois projets sont définis dans cet espace :

**Promotion de l'excellence** : l'objectif de ce projet étant d'encourager l'excellence comme levier important d'amélioration de la performance du Système d'Education et de Formation. A cette fin trois types de mesures seront mis en place dans le cadre du Programme d'Urgence :

- La création d'établissements de référence et de lycées d'excellence ;
- Le développement des classes préparatoires aux grandes écoles ;
- L'émulation de l'excellence.

Une dynamique d'émulation de l'excellence sera proposée aux élèves et aux étudiants, à travers des événements d'envergure nationale mais également locale. Dans cette perspective, une

stratégie globale sera élaborée pour définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre dans ce domaine.

Dans cet esprit, des structures spécialisées seront mises en place notamment pour la détection, l'accueil et l'accompagnement des élèves talentueux.

### **Amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur :**

Les objectifs de ce projet sont :

- l'amélioration du rendement interne de l'enseignement supérieur et l'employabilité de ses lauréats sur le marché du travail ;
- l'offre aux étudiants de bonnes conditions d'apprentissage et d'hébergement.

Les efforts entrepris ces dernières années, pour améliorer l'offre d'enseignement supérieur, doivent être aujourd'hui prolongés et complétés pour faire de l'Université un espace d'enseignement de qualité offrant à ses lauréats les meilleures perspectives d'insertion dans le marché de l'emploi.

A cette fin, le Programme d'Urgence prévoit la mise en place d'un ensemble de mesures couvrant l'ensemble des domaines nécessaires pour promouvoir une offre d'enseignement supérieur de qualité, à travers :

- L'extension de la capacité d'accueil et la mise à niveau des infrastructures universitaires ;
- Le renforcement du dispositif d'appui social visant à faciliter l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur (cités et restaurants universitaires, bourses pour étudiants) ;
- Le développement d'une offre d'enseignement mieux adaptée aux besoins du marché de l'emploi, et ce par :
  - La redéfinition de la vocation des filières à accès ouvert ;
  - Le développement d'une offre de formation technique et professionnalisante ;
  - Le développement de partenariats avec les acteurs concernés.
- La mise en place de mesures visant à lutter contre le redoublement et le décrochage des étudiants.

### **Promotion de la recherche scientifique**

Les objectifs fixés sont :

- Encourager les talents et les innovations pour un véritable rayonnement des compétences nationales dans la sphère de la recherche scientifique et technique.
- Valoriser les résultats de la recherche scientifique, en l'orientant davantage vers les besoins de son environnement socio-économique.

Les mesures définies dans le cadre du Programme d'Urgence pour promouvoir la recherche scientifique permettront des avancées significatives sur quatre volets déterminants :

- Amélioration de la gouvernance et du suivi de la recherche scientifique ;
- Renforcement de l'attractivité du métier de chercheur ;

- Augmentation, diversification et pérennisation des sources de financement de la recherche scientifique ;
- Valorisation des travaux de recherche.

### **3- Affronter les problématiques transversales du système**

De par leur poids et leur impact important, les ressources humaines constituent aujourd'hui un des principaux leviers de la réforme du système d'éducation et de formation. Ainsi, toute mesure d'amélioration doit impérativement passer par des ressources humaines à même de l'assimiler et de la mettre en œuvre. Partant de ce constat, trois grands leviers d'amélioration de la compétence et de l'efficacité des personnels de l'enseignement ont été identifiés dans le Programme d'Urgence :

- Renforcer les compétences, pour garantir une meilleure qualité des enseignants et des encadrants administratifs, ce qui permettra d'installer des bases solides pour la réforme et de prétendre à une meilleure qualité des apprentissages ;
- Renforcer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des différents intervenants, et ce pour leur assurer un accompagnement plus rapproché, tout en améliorant l'image du métier d'enseignant et en luttant activement contre les multiples dérives qui ont tendance à se banaliser dans le milieu éducatif ;
- Optimiser les ressources humaines pour en assurer une gestion plus souple, et leur offrir un environnement et des conditions de travail plus stimulantes et plus motivantes.

L'amélioration des modes de gestion et de pilotage du système constitue également un pré-requis essentiel au parachèvement de la réforme. Il est impératif d'assurer une responsabilisation, une coordination et une implication effective des différents acteurs pour permettre une gestion performante du système. A ce titre, les modes de gouvernance actuels seront revus et optimisés, selon deux orientations majeures :

- D'une part, la politique de décentralisation et de déconcentration entamée dès les premières années de la décennie dédiée à la réforme, sera menée à terme, avec une délégation totale des moyens et des pouvoirs aux instances décentralisées ;
- D'autre part, le passage à une gouvernance décentralisée sera accompagné d'un système d'information, de planification et de gestion, intégré et performant.

Par ailleurs, la problématique des langues, dont l'impact sur la réussite scolaire et l'intégration professionnelle n'est plus à démontrer, sera traitée dans le sens d'une modernisation de l'enseignement de la langue arabe, de la maîtrise des langues étrangères et de la promotion de la langue amazighe.

Pour améliorer au final l'employabilité des bénéficiaires du système, un dispositif d'information et d'orientation performant, qui tient compte des besoins de l'économie et du marché de l'emploi, sera mis en place.

### **4- Se donner les moyens de réussir**

Deux projets composent cet espace :

## ↳ **Optimisation et pérennisation des ressources financières**

Les objectifs de ce projet visent à :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont dispose le SEF ;
- Se doter des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'Urgence ;
- Développer l'offre privée pour créer une réelle émulation autour de la qualité de l'enseignement et les formations dispensées.

Les mesures préconisées pour atteindre ces objectifs sont :

- Mettre en place des mesures pour améliorer la productivité du Système d'Education et de Formation ;
- Optimiser les dépenses ;
- Mettre en place une comptabilité générale et analytique au niveau des Académies et des Universités ;
- Créer un fonds de soutien à l'enseignement scolaire ;
- Promouvoir le développement de l'offre d'enseignement privée.

## ↳ **Mobilisation et communication autour de l'Ecole**

L'objectif de ce projet est de faire de la communication interne et externe un levier d'accélération de la mise en œuvre de la réforme, pour une mobilisation effective de l'ensemble de la société autour de la question de l'éducation et de la formation.

Deux mesures sont prévues pour atteindre cet objectif, à savoir :

- Elaborer une stratégie nationale de communication interne et externe ;
- Conclure des partenariats ciblés et efficaces.

## L'inclusion dans l'Enseignement Supérieur Marocain : les politiques engagées

L'UNESCO considère l'inclusion « comme une approche dynamique de répondre positivement à la diversité des élèves et de considérer les différences entre les individus non comme des problèmes, mais comme des opportunités d'enrichir l'apprentissage. »

Et d'une manière plus générale, l'UNESCO considère l'inclusion comme « un processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous les apprenants par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation ».

Partant de cet objectif majeur qui est la lutte contre l'exclusion à l'enseignement supérieur, le Maroc a appliqué une politique basée principalement sur :

- l'aide aux étudiants sous forme de bourses, de l'hébergement et de restauration ;
- la décentralisation de l'enseignement supérieur ;

### 1- Aide aux étudiants

Afin de lutter contre l'exclusion causée par les conditions sociales des parents, le Ministère appuie les étudiants démunis à suivre leurs études par des aides financières directes et/ou indirectes, notamment :

#### 1-1 Aide directe

Elle se fait essentiellement sous forme de bourses. La bourse accordée aux nouveaux étudiants inscrits chaque année aux universités constitue le gros de la bourse d'études. Elle est accordée sur la base du critère sociale (revenu des deux parents) et cela afin de couvrir les plus démunis. Actuellement, plus de 90% des demandes de bourse sont satisfaites par les commissions provinciales d'allocation des bourses.

#### 1-2 Aide indirecte

Elle est actuellement accordée essentiellement sous forme d'hébergement des étudiants les plus démunis et de restauration. Comme cela est indiqué auparavant près de 30% des étudiants dont les parents ne résident pas dans la ville universitaire sont hébergés dans les cités universitaires et près de 6.500.000 repas sont servis chaque année par les restaurants universitaires.

Il est à noter que le prix du ticket repas aux étudiants est resté, depuis les années 70, au niveau de 1,40 DH (0,15 \$) et le loyer de la chambre à la cité universitaire s'élève à 40 DH/ mois depuis 1980.

## **2- Décentralisation de l'implantation des établissements universitaires**

La décentralisation de l'enseignement supérieur par l'implantation des établissements de l'enseignement supérieur et surtout les établissements scientifiques, techniques et professionnels, dans les moyennes et petites villes est un moyen de faciliter l'inscription des étudiants des petites et moyenne villes à l'enseignement supérieur et surtout de leur permettre de poursuivre leurs études une fois inscrits. Le nombre de villes universitaires est de 22 et le nombre d'établissements universitaires est de 97 comme cela est indiqué dans la 1ère partie de ce document.

## **Les principales actions à venir pour le renforcement de l'inclusion à l'enseignement supérieur**

Actuellement, l'ensemble des élèves admis au baccalauréat chaque année s'inscrivent dans l'une des différentes composantes de l'enseignement supérieur. Le problème qui se pose, malgré tous les efforts déployés, est celui du redoublement et du décrochage d'un côté et de l'insertion des diplômés des filières universitaires classiques.

Le problème des déperditions du système et du chômage de ses diplômés constitue l'une des raisons fondamentales qui a nécessité l'élaboration du plan d'urgence 2009-2012. Les déperditions et le chômage des diplômés a évidemment tendance à concerner plus les étudiants issus des milieux défavorisés au moment où l'expansion de l'enseignement supérieur concernera essentiellement le milieu rural et les quartiers périphériques défavorisés et cela grâce à l'expansion de la scolarisation au primaire et au secondaire et à l'amélioration attendue des rendements internes de ces niveaux dans les zones urbaines défavorisées.

C'est pour cela que le programme d'urgence 2009-2012 prévoit un programme intégré d'actions pour faciliter l'inclusion à l'enseignement supérieur.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- Le renforcement du dispositif d'appui social aux étudiants ;
- La mise en place de mesures visant à lutter contre le redoublement et décrochage ;

Ce programme compète les actions programmées dans le cadre de l'INDH lancée en 2005.

### **1- Le renforcement du dispositif d'appui social aux étudiants visant à faciliter l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur**

Le dispositif comprend:

- l'augmentation du nombre de boursiers, parallèlement à l'augmentation de l'effectif des étudiants, et du taux d'attribution de la bourse surtout dans les zones défavorisées ;
- l'extension de la capacité d'accueil du réseau des cités universitaires publiques de 9300 lits sur 4 ans ;
- la création de 5 nouveaux restaurants universitaires avant 2012 pour permettre à 10.000 étudiants additionnels de bénéficier des services des restaurants universitaires publics ;
- l'exécution d'un programme de réhabilitation des cités universitaires publiques (103 millions DH sur 4 ans) ;
- la mise en place d'une couverture médicale obligatoire pour l'ensemble des étudiants ;
- le renforcement des partenariats entre l'Etat d'un côté et les professionnels de l'hébergement et de la restauration et les collectivités locales d'un autre côté pour développer les services d'hébergement et de restauration offerts aux étudiants et compléter l'action de l'Etat dans ce domaine.

## **2- La lutte contre le redoublement et le décrochage**

Les déperditions du système constituent l'un des facteurs les plus importants de l'exclusion. Pour lutter contre ce phénomène trois actions concrètes et complémentaires d'ordre pédagogique sont prévues et des moyens importants leur sont réservés. Ces actions concernent :

- La mise en place d'un système d'information et d'orientation efficient qui permet aux futurs étudiants de faire un choix pertinent quant à leurs études supérieures ;
- L'instauration d'un système de parrainage des étudiants inscrits au 1<sup>er</sup> semestre de licence par des étudiants doctorants pour faciliter leur adaptation à la vie universitaire et à son fonctionnement. Un système d'indemnisation des étudiants tuteurs est prévu ;
- L'instauration au niveau du 1<sup>er</sup> semestre de licence de cours de mise à niveau qui permettent à l'étudiant de mieux appréhender les techniques de travail propres à l'environnement universitaire. Des moyens financiers nécessaires pour le financement des heures supplémentaires et des heures de vacation sont prévus par le plan d'urgence.

## **3- Actions de lutte contre l'exclusion dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)**

Le dispositif mis en place pour lutter contre l'exclusion à l'enseignement supérieur complète une action nationale beaucoup plus large entreprise dans le cadre de l'INDH.

Le programme prioritaire de l'initiative comprend :

- la lutte contre la pauvreté en milieu rural ;
- la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ;
- la lutte contre la précarité ;
- 264 quartiers urbains et 403 communes rurales cibles ont été identifiés.

Les critères d'identification des quartiers urbains cibles sont :

- Le déficit en infrastructures sociales de base ;
- Le taux d'abandon scolaire élevé ;
- Le taux de chômage important ;
- La présence d'habitat insalubre ;
- La pauvreté et faible revenu des populations ;
- Le taux élevé d'exclusion des femmes et des jeunes ;
- L'absence d'opportunités de formation et d'insertion.

Un réseau de maisons d'étudiants et de maisons d'étudiantes (Dar Attalib et Dar Attaliba) pour l'hébergement des élèves et de étudiants et étudiantes est créé dans le cadre des programmes de cette initiative. Il contribue à assurer des conditions d'accueil adéquates aux étudiants des milieux défavorisés.